

INITIATIVE FEMMES ET COMMUNAUTÉS CACAOYÈRES (IFCC)



En partenariat avec
Canada



L'éducation de
qualité pour tous

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Évaluation d'impacts environnementaux
Pépinière d'arbres à des fins d'ombrage et/ou autres

Par

Bourahima Ouattara, Spécialiste agriculture intelligente face au climat, SOCODEVI-Côte d'Ivoire
Frédérique Malecki, conseillère en environnement, SOCODEVI-Canada

Juillet 2024



Table des matières

1. Introduction	6
2. Description de l'initiative	6
3. Législations	8
3.1 Législation du pays hôte	8
3.2 Législation du Canada	8
4. Description de l'environnement	9
5. Méthodologie	16
6. Effets environnementaux et mesures d'atténuation	19
6.1 Effets potentiels de l'environnement et du changement climatique sur le projet	19
6.2 Travaux de construction ou d'installation	21
6.2.1- Effets positifs de la phase de construction du projet	21
6.2.2- Effets négatifs de la phase de construction du projet.....	21
6.2.3 Tableau synthèse évaluation des effets négatifs du projet de construction de la pépinière.....	27
6.2.4- Mesures d'atténuation en phase de construction.....	29
6.3 Phase d'opération de la pépinière	34
6.3.1- Effets positifs du projet en phase d'opération.....	34
6.3.2 Effets négatifs du projet en phase d'opération	36
6.3.3 Tableau synthèse d'évaluation des effets reliés à l'opération de la pépinière	38
6.3.4- Mesures d'atténuation en phase d'opération	40
7. Participation et préoccupations du public	42
7.1- Site d'Agboville.....	42
7.2-Site de Daloa.....	43
7.3-Site de Lakota.....	45
7.4-Site de Méagui.....	46
8. Suivi et surveillance	46
9. Conclusion de l'évaluation environnementale	47

Sigles et abréviations

AMC	: Affaires Mondiale Canada
ANAGED	: Agence Nationale de Gestion des Déchets
BTCS	: Briques de Terre Comprimée Stabilisée
CC	: Changement Climatique
CEDA	: Société Coopérative Agricole Energie du Département de Daloa
CIPACCA	: Coopérative Agricole Café-Cacao d'Ananguié
COOP-CA	: Coopérative avec Conseil d'Administration
COV	: Composés Organiques Volatils
EPI	: Équipement de Protection Individuelle
FQCF	: Fédération Québécoise des Coopératives Forestières
IFCC	: Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères
LÉI	: Loi sur l'Évaluation d'Impact canadienne
QHSE	: Qualité, Hygiène, Sécurité, Environnement
SCOSACI	: Société Coopérative Solidarité Agricole de Côte d'Ivoire
SOCODEVI	: Société de Coopération pour le Développement International
SOCOPDAL	: Société Coopérative pour la Durabilité Agricole de Lakota

Liste des tableaux

Tableau 1	: Effets potentiels de l'environnement et du changement climatique sur le projet
Tableau 2	: Matrice de synthèse des effets négatifs en phase de construction
Tableau 3	: Tableau synthèse évaluation des effets positifs et négatifs du projet de construction de la pépinière
Tableau 4	: Matrice de synthèse des mesures d'atténuations en phase de construction
Tableau 5	: Matrice de synthèse des effets négatifs durant la phase d'opérations
Tableau 6	: Tableau synthèse évaluation des effets reliés à l'opération de la pépinière
Tableau 7	: Matrice de synthèse des mesures d'atténuations en phase d'opération

Liste des photos

Photo 1	: Site de la pépinière d'Agboville
Photo 2	: Site de Daloa
Photo 3	: Cours d'eau
Photo 4	: Bas-fond rizicole
Photo 5	: Site de la pépinière de Lakota
Photo 6	: Site de la pépinière de Méagui
Photo 7	: Parcelle d'hévéa à proximité du site
Photo 8	: Habitations près du site
Photo 9	: Vue de la rencontre avec la population d'Ananguié
Photo 10	: Vue de la rencontre avec la population de Loboguiguia

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Photo 11 : Photo de famille avec les personnes participantes à la consultation de Loboguiguia

Photo 12 : Vue de la rencontre avec la population d'Akabreboua

Photo 13 : Vue de la rencontre avec la population à Gnipi 2

Annexes

Annexe 1: Rapport verbal de la consultation publique à Ananguié

Annexe 2: Liste de présence de la consultation publique à Ananguié

Annexe 3: Rapport verbal de la consultation publique à Loboguiguia

Annexe 4: Liste de présence de la consultation publique à Loboguiguia

Annexe 5: Rapport verbal de la consultation publique à Lakota

Annexe 6: Liste de présence de la consultation publique à Lakota

Annexe 7: Rapport de la consultation publique à Gnipi 2

Annexe 8: Liste de présence de la consultation publique à Gnipi 2

Annexe 9: Fiche de suivi des mesures d'atténuation pour la construction de la pépinière

Annexe 10 : Fiche de suivi des mesures d'atténuations pour la phase d'opération de la pépinière

Annexe 11 : Coordonnées géographiques des sites

1. Introduction

À la suite de l'annonce des travaux structuraux pour l'établissement d'une pépinière d'arbres d'ombrage à Loboguiguia, en Côte d'Ivoire, SOCODEVI entreprend une évaluation environnementale complète conforme aux exigences de l'accord de contribution signé avec Affaires mondiales Canada. Cette évaluation est exigée en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (LÉI) du Canada, compte tenu des caractéristiques des travaux prévus tels que la construction de la pépinière, l'installation d'ombrières, le forage et la mise en place de petits bâtiments.

L'objectif principal de cette évaluation est de prévoir, d'analyser et de minimiser les impacts environnementaux potentiels découlant de ces activités, tout en identifiant les mesures d'atténuation nécessaires. Elle vise également à promouvoir les bonnes pratiques environnementales qui favoriseront des retombées positives durables pour la communauté locale et l'environnement régional.

La présente évaluation environnementale s'inscrit dans le cadre des engagements de la politique environnementale de SOCODEVI et de la stratégie environnementale du projet IFCC, garantissant ainsi une approche intégrée et responsable tout au long des phases de construction et d'opération de la pépinière.

2. Description de l'initiative

Le projet Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC), mis en œuvre par le Consortium formé par SOCODEVI et la Fondation Paul Gérin-Lajoie et d'une durée de cinq ans, a comme objectif principal l'amélioration des conditions de vie des communautés cacaoyères de l'Est et du Centre-Ouest de la Côte d'Ivoire. Ce projet, financé par le gouvernement du Canada ainsi que par des investissements responsables privés provenant notamment des entreprises cacaoyères et chocolatières, adopte une approche multisectorielle et intégrée. Entre autres, le projet vise le renforcement des capacités des femmes et des jeunes filles, des entreprises coopératives et des partenaires publics et privés.

Cette initiative de construction de pépinière s'inscrit dans le cadre des soutiens apportés aux coopératives cacaoyères sélectionnées pour établir des pépinières d'arbres. Ces pépinières incluent des essences fruitières, forestières et légumineuses, destinées à fournir de l'ombrage et à promouvoir la diversification agroforestière. Les coopératives sélectionnées ont élaboré un plan d'affaires pour la construction et la gestion de cette pépinière, et elles seront responsables du développement et de la gestion de cette nouvelle activité génératrice de revenus à long terme. Le projet de construction de la pépinière se fait en collaboration étroite avec les coopératives qui bénéficieront de soutien et de suivi pour assurer le succès de cette initiative. L'objectif est de diversifier et augmenter les revenus de la coopérative tout en promouvant l'agroforesterie et la diversification des parcelles des producteurs et productrices.

La pépinière comprendra la construction d'une ombrière en ossature métallique démontable de 1200 m², ainsi que plusieurs petits bâtiments, tels qu'un studio de 12 m² pour le gardien du site,

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

un bureau administratif et un magasin pour entreposer du matériel, un préau de 25 m² pour le repos du personnel et les réunions, un hangar de 25 m² et des toilettes. Elle sera équipée d'un système d'irrigation, d'un forage avec une réserve d'eau de 5 m³ et d'une alimentation en énergie solaire.

Les bâtiments seront construits avec des briques de terre comprimée stabilisée (BTCS), respectant les normes environnementales et offrant une résistance aux intempéries et aux conditions climatiques sévères. La structure de l'ombrière/pépinière sera en ossature métallique (acier galvanisé) de type tunnel avec des chapelles en demi-lune fixées sur du béton et couverte d'un filet d'ombrage et d'un film plastique armé en polyéthylène anti-UV de 50% de taux d'occultation. Les côtés latéraux seront fermés avec des filets d'ombrage et le sol à l'intérieur sera couvert d'une géomembrane. L'ombrière aura deux portes coulissantes avant et arrière sur rails de 2 mètres de large.

L'objectif de cette pépinière est de soutenir les communautés locales dans l'adoption de pratiques agricoles durables, en introduisant une approche de diversification agroforestière pour des systèmes productifs incluant des cacaoyers et/ou des cultures vivrières, tout en favorisant le développement de la coopérative choisie. Grâce à cette pépinière, la coopérative pourra non seulement améliorer les pratiques agricoles locales mais aussi renforcer la résilience des communautés cacaoyères face aux défis économiques et environnementaux.

3. Législations

3.1 Législation du pays hôte

Étant donné la petite envergure des infrastructures et leur implantation sur des sites déjà dédiés à des activités agricoles, aucune demande de permis de construire n'est requise en vertu de la législation ivoirienne. Cette exemption est conforme à l'article 2 du décret n° 92-938 régissant la réglementation des permis de construire, ainsi qu'au décret n° 2014-363 et son annexe. De plus, selon la législation ivoirienne, il n'est pas obligatoire de réaliser et de faire approuver une étude d'impact environnemental et social pour ce type de projet.

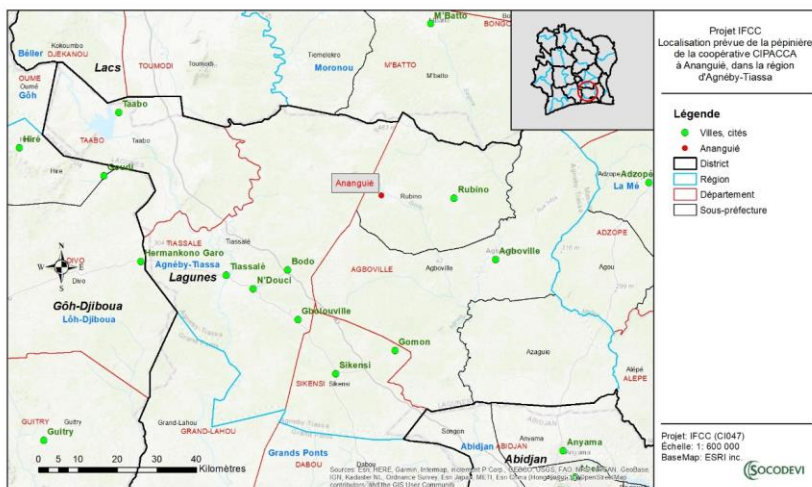
Rappelons tout de même qu'en vue de la protection et de la gestion durable de l'environnement, la Côte d'Ivoire s'est dotée au niveau législatif d'une loi-cadre portant code de l'environnement. Il s'agit bien de la Loi N° 96-766 du 3 octobre 1996 portant code de l'environnement. Aussi le Décret n°96-894 du 8 Novembre 1996 de cette Loi stipule en son article 35 que « *Le public a le droit de participer à toutes les procédures et décisions qui pourraient avoir un effet négatif sur l'environnement* » et en son article 25 que « *Tous les déchets, notamment les déchets hospitaliers et dangereux, doivent être collectés, traités et éliminés de manière écologiquement rationnelle afin de prévenir, supprimer ou réduire leurs effets nocifs sur la santé de l'homme, sur les ressources naturelles, sur la faune et la flore et sur la qualité de l'Environnement* ».

3.2 Législation du Canada

En conformité avec la politique environnementale de SOCODEVI et les exigences environnementales mises en évidence dans l'accord de contribution signé avec Affaires Mondiales Canada (AMC) pour le projet IFCC, cette évaluation environnementale est réalisée en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (LÉI) du Canada et en fonction des communications ayant eu lieu à ce sujet entre SOCODEVI et AMC. Selon la LÉI du Canada, la construction de la pépinière, l'installation d'ombrières, le forage et la mise en place de petits bâtiments requièrent la réalisation d'une telle évaluation environnementale ou « évaluation d'impact » avant la prise de décisions irrévocables, avant le démarrage de travaux de construction / d'ouvrages, de façon à s'assurer à ce que l'initiative n'entraîne pas d'effets environnementaux négatifs non négligeables et de façon à inclure des mesures pour éviter ou minimiser les effets négatifs potentiels et renforcer les effets environnementaux positifs. Le présent document constitue ainsi une « évaluation d'impact » en conformité avec la LÉI du Canada.

4. Description de l'environnement

4.1 Site d'Agboville



Agboville, située dans le sud de la Côte d'Ivoire, est le chef-lieu de la région de l'Agnéby. À 79 km de la capitale économique Abidjan, cette ville historique et politique est riche en ressources naturelles telles que le bois, les vivriers, le café-cacao, et l'or. Agboville est également un centre d'activité important grâce à la présence du chemin de fer Abidjan-Niger et accueille plusieurs multinationales.

Le projet sera mis en œuvre à Ananguié, une commune située à 50 kilomètres du département d'Agboville. Ananguié bénéficie d'un climat équatorial de transition avec deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Les sols de type ferrugineux, profonds et avec de très bonnes propriétés physiques, sont adaptés à tous types de cultures. L'hydrographie de la région de l'Agnéby-Tiassa, où se trouve Ananguié, est dominée par le fleuve Comoé et ses affluents. On y trouve également des rivières telles que l'Agneby, l'Assobié et le Kétté. Un cours d'eau qui tarit en période sèche se situe à environ 3 kilomètres du site des futures pépinières.

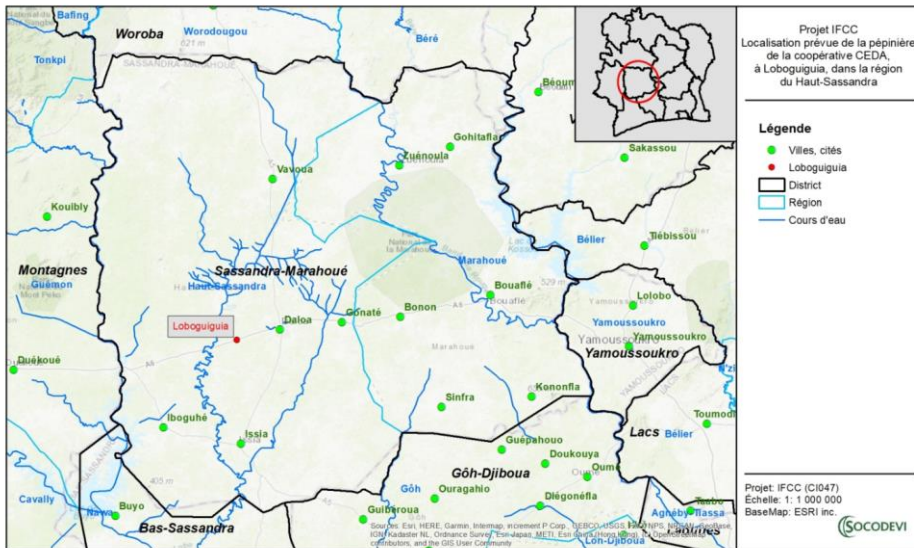
Le site destiné aux infrastructures de la pépinière était la propriété d'un membre de la coopérative, qui l'a cédé à l'organisation pour la mise en œuvre du projet. Il est d'une superficie de 5000 m², et est situé sur un terrain principalement plat avec une légère pente. Le village est situé à 3 km du site, ce qui signifie qu'il n'y a pas de résidences directement adjacentes à celui-ci. Cependant, des plantations d'hévéas et de cacao se trouvent à proximité immédiate. La végétation est composée de hautes herbes, d'arbustes et de quelques arbres. En termes de faune, le site abrite des insectes, des oiseaux, de petits reptiles et de petits rongeurs. Pour la flore, aucune espèce forestière protégée selon la législation ivoirienne n'a été identifiée.

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

L'économie de la localité d'Ananguié, comme dans la plupart des zones rurales de la Côte d'Ivoire forestière, est dominée par l'agriculture et l'élevage traditionnel. Les principales cultures de rente sont le cacao, le palmier à huile, l'hévéa et le café, avec des cultures vivrières pratiquées en parallèle. Selon le recensement général de la population de 2014, la population d'Ananguié était estimée à environ 13 786 personnes.



Photo 1 : site de la pépinière d'Agboville

CLASSIFIÉ
4.2 Site de Daloa

Située à 383 km de la capitale économique, Abidjan, Daloa est le chef-lieu de la région du Haut-Sassandra au centre-ouest de la Côte d'Ivoire. Cette région se trouve à un carrefour stratégique de plusieurs axes routiers nationaux et internationaux, reliant les chefs-lieux de départements jusqu'à la sous-région, notamment la Guinée, via le grand axe Abidjan-Yamoussoukro-Man, Odienné. Cette accessibilité par les grands axes routiers confère à la région du Haut-Sassandra une position géographique stratégique.

La pépinière sera implantée à Loboguiguia, située sur l'axe Daloa – Man, précisément à 17 kilomètres à l'ouest de la ville de Daloa. Elle bénéficie ainsi des mêmes caractéristiques physiques, biologiques et socio-économiques que la région. Le relief de Loboguiguia est majoritairement plat, avec un climat caractérisé par deux saisons pluvieuses et deux saisons sèches. Ce climat pluvieux est propice à l'agriculture, particulièrement pour les cultures pérennes telles que le café, le cacao, l'anacardier, l'hévéa et le palmier à huile. Sur le plan pédologique, les sols sont principalement de type ferrallitique, offrant de bonnes propriétés physiques et une profondeur adéquate, les rendant aptes à diverses cultures. Le réseau hydrographique de Loboguiguia est principalement alimenté par la rivière Lobo.

Le site choisi pour les pépinières/ombrières est la propriété du Président du Conseil d'Administration de la coopérative CEDA. Ce dernier a décidé de le céder à la coopérative pour la mise en œuvre des pépinières. Il mesure 5000 m², présente une légère pente et est adjacent à une parcelle d'anacardier, une jachère et quelques habitations. De plus, à environ 1 kilomètre se

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

trouve un cours d'eau qui alimente les bas-fonds destinés à la riziculture. La rivière Lobo se trouve à environ 10 km du site.

En ce qui concerne la flore, aucune espèce forestière protégée selon la législation ivoirienne n'a été identifiée sur le site, et il en est de même pour les espèces fauniques. Cependant, la présence d'insectes, de petits rongeurs, d'oiseaux et de petits reptiles a été observée.

À Loboguiguia, l'activité économique est principalement basée sur l'agriculture, avec des cultures pérennes et vivrières, ainsi que l'élevage traditionnel. Les principales cultures d'exportation sont le café, le cacao, l'anacardier et l'hévéa. Le riz et la banane plantain sont les cultures de subsistance dominantes. Selon le recensement général de la population de 2014, Loboguiguia comptait environ 1907 habitants.



Photo 2 : Site de Daloa

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

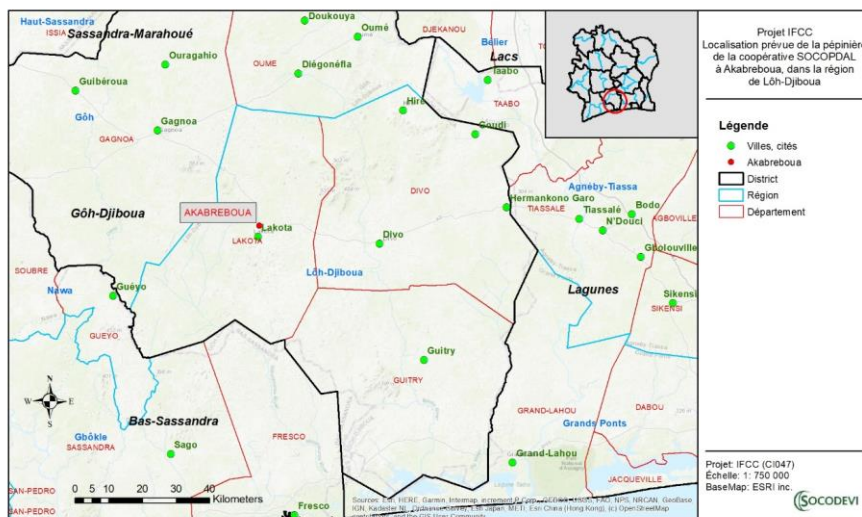


Photo 3 : Cours d'eau



Photo 4 : Bas-fond rizicole

4.3 Site de Lakota



Lakota est située dans la région du Loh-Djiboua, à 36 kilomètres de Divo, le chef-lieu de la région, et à 245 kilomètres de la capitale économique, Abidjan. La zone directe de mise en place des

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

pépinières, Akabreboua, est située à moins de deux kilomètres de la commune de Lakota, précisément sur l'axe Lakota - Gagnoa.

Akabreboua bénéficie d'un climat de type attién, subéquatorial, chaud et humide, caractérisé par l'alternance de quatre saisons : deux saisons de pluie et deux saisons sèches. Dans la région du Lôh-Djiboua, les sols, bien que désaturés, sont semblables à ceux des zones forestières et sont riches et fertiles. Ils se distinguent par la présence d'écosystèmes agricoles tels que les bas-fonds marécageux et les plaines alluviales. Plusieurs cours d'eau, certains permanents et d'autres saisonniers, existent dans la région du Lôh-Djiboua.

Le site dédié à la mise en place des pépinières est la propriété du président du conseil d'administration de la coopérative SOCPDAL. En accord avec le conseil d'administration, il a mis ce site à disposition pour abriter les infrastructures des pépinières. Il est globalement plat et était temporairement utilisé pour la culture de manioc et de maïs. Il couvre une superficie de 5000 m². Aucun cours d'eau n'est situé à proximité immédiate du site.

Par sa proximité avec des parcelles d'hévéas et de cacao, le site abrite des espèces fauniques telles que des insectes, des oiseaux, des petits reptiles et des rongeurs. Aucune espèce forestière protégée selon la législation ivoirienne n'a été identifiée sur le site.

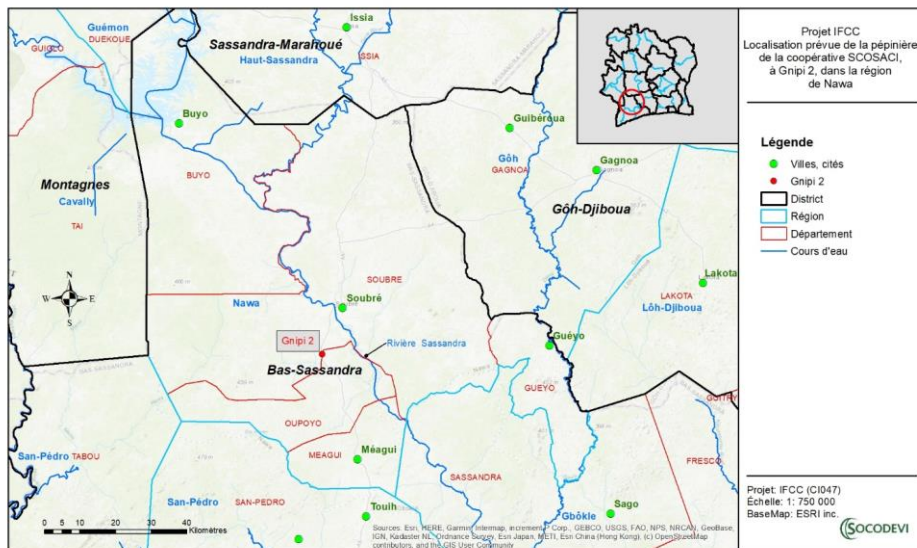
Les principales activités économiques dans ce secteur sont la culture de cacao, de café, de palmier à huile et d'hévéa, ainsi que des cultures vivrières telles que le riz et la banane plantain. Selon le recensement général de la population de 2014, la population de cette région était estimée à environ 3390 personnes.



Photo 5 : site de la pépinière de Lakota

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ
4.4 Site de Méagui



Méagui est une ville du sud-ouest de la Côte d'Ivoire et le chef-lieu du département de Méagui. Elle couvre environ 3500 km². Située à 71 km de la ville portuaire de San-Pedro et à 50 km de Soubré, le chef-lieu de la région de la Nawa, Méagui bénéficie d'un climat équatorial de transition, caractérisé par deux saisons de pluies et deux saisons sèches. Les sols du département sont principalement ferrugineux, bien profonds et dotés de très bonnes propriétés physiques, ce qui les rend adaptés à tous types de cultures. Le réseau hydrographique de Méagui est dominé par le fleuve Sasassandra et ses affluents, notamment la Lobo et la Davo, ainsi que de nombreuses rivières qui se jettent dans le Sasassandra.

La pépinière sera implantée à Gnipi 2, une localité appartenant à la sous-préfecture de Oupoyo, située à 17 km de Méagui et à 5km du cours d'eau le plus proche. Gnipi 2 partage les mêmes caractéristiques physiques, biologiques et socio-économiques que le département. La végétation actuelle du site est composée essentiellement de petites herbes et est adjacente à des plantations d'hévéas. En termes de faune, on trouve des insectes, de petits reptiles, des oiseaux et de petits rongeurs. Quant à la flore, aucune espèce forestière protégée selon la législation ivoirienne n'a été identifiée sur le site.

Comme dans la quasi-totalité des zones rurales en Côte d'Ivoire forestière, l'économie de la localité de Gnipi 2 est dominée par les activités agricoles, notamment les cultures pérennes (cacao, café, hévéa, palmier à huile) et les cultures vivrières. L'élevage traditionnel est également

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ
pratiqué. Selon le recensement général de la population de 2014, Gnipi 2 comptait environ 5769 habitants.

Le site dédié à la construction des infrastructures de la pépinière appartenait à un membre de la coopérative. Ce dernier a décidé de le céder à la coopérative pour la mise en place du projet, garantissant ainsi une utilisation optimale de l'espace pour la promotion de l'agroforesterie dans les communautés cacaoyères environnantes.



Photo 6 : site de la pépinière de Méagui



Photo 7 : Parcelle d'hévéa à proximité du site



Photo 8 : Habitations près du site

5. Méthodologie

Pour réaliser cette évaluation environnementale, nous avons organisé des séances de présentation du projet à certaines représentations de services gouvernementaux pertinents, notamment le Corps préfectoral, la Délégation régionale du ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité, et le Ministère d'État, ministère de l'Agriculture, du

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Développement rural et de la Production vivrière. Le ministère de l'Hydraulique, de l'Assainissement et de la Salubrité a offert des orientations pour la sélection de l'entreprise chargée du forage, et leur service reste disponible en cas de besoin.

Le personnel de SOCODEVI, accompagné des responsables des coopératives, a effectué plusieurs visites du site. En effet, des visites techniques ont été réalisées par un expert pépiniériste de la Fédération québécoise des coopératives forestières (FQCF) pour valider le choix du site, et par la conseillère en environnement du siège social de SOCODEVI pour évaluer les mesures de protection de l'environnement lors des travaux de construction. Ces visites ont permis de recueillir des informations sur l'état initial des sites, leur emplacement et leur environnement, complétées par des recherches documentaires.

Après ces visites et échanges, un entretien avec la population de la zone directement concernée par le projet de la pépinière a été conduit. Cette consultation publique, menée par la coopérative, a permis de mieux comprendre les valeurs sociales de la localité et de recueillir les préoccupations et attentes des habitants concernant le projet. Les détails de cette consultation publique sont disponibles ultérieurement dans le document, ainsi qu'en annexe.

Au regard de l'évaluation environnementale, les critères suivants ont été utilisés pour se prononcer sur l'importance des effets environnementaux possibles des activités:

- 1) La probabilité / le risque que l'effet se produise réellement ;
- 2) L'étendue géographique, sur quelle distance l'effet se ferait sentir ;
- 3) La durée de l'effet ;
- 4) La « valeur » reconnue de la composante environnementale affectée ;
- 5) L'intensité du stress causé par l'effet / le degré d'altération de la composante environnementale affectée.

Ces critères sont analysés pour chacune des activités susceptibles d'entraîner des effets (positifs ou négatifs) environnementaux et sociaux potentiels, compte tenu de la localisation du site, du type de travaux à réaliser, des données techniques collectées sur le terrain et des préoccupations exprimées lors de la consultation publique. Les effets environnementaux sont analysés au regard des principales composantes biophysiques et sociales du territoire d'intervention, puis présentés sous forme de tableau. L'évaluation des effets négatifs potentiels repose sur une échelle de 1 à 4 appliquée aux cinq (5) critères mentionnés plus haut, soit, l'intensité, la probabilité, l'étendue/portée, la durée et enfin la valeur.

L'impact global du projet est déterminé selon la même classification à partir de la moyenne des pointages obtenus soit :

Moyenne = 4 : impact environnemental fort

Moyenne = 3 : impact environnemental modéré

Moyenne = 2 : impact environnemental faible

Moyenne = 1 : impact environnemental négligeable

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Probabilité :

Forte (4) : s'il est certain ou très probable que l'impact se produise

Moyenne (3) : s'il est probable que l'impact se produise

Faible (2) : si la possibilité que l'impact se produise est faible

Négligeable (1) : s'il est peu probable que l'impact se produise

Étendue / Portée :

Effet à étendue régionale (4) : si l'impact affecte un vaste espace ou de nombreuses composantes situées à une distance importante du projet ou se fait ressentir par une partie importante de la population.

Effet à étendue locale (3) : si l'impact affecte un espace proche ou un certain nombre de composantes situées proche du site du projet ou à une distance limitée et sont ressentis par une population limitée à proximité du site ou dans la même commune ou communauté.

Effet au niveau voisinage (2) : si l'impact affecte un espace limité ou un certain nombre de composantes situées aux abords du site et est ressenti par une population limitée, vivant à proximité immédiate.

Effet ponctuel / sur site (1) : si l'impact affecte seulement l'espace restreint du site et n'est ressenti que par les personnes de la zone concernée par les travaux.

Durée :

Effet permanent (4) : lorsque l'initiative occasionne des effets persistants, ne s'altérant pas ou peu avec le temps ou provoquant des effets résiduels permanents.

Effet de long terme (3) : lorsque les effets se font sentir de façon continue pendant toute la durée de vie d'un ouvrage ou la réalisation d'une activité et au-delà, qui s'altèrent lentement avec le temps.

Effet de moyen terme (2) : lorsque les effets se font sentir pendant une durée limitée, correspondant généralement à la période de fonctionnement de l'ouvrage ou de réalisation de l'activité.

Effet de court terme (1) : lorsque les effets se font sentir pendant une courte durée, correspondant généralement à la période de réalisation des travaux et la mise en œuvre de l'ouvrage/activité.

Intensité :

Effet fort (4) : qui modifie ou altère de façon notable la condition, qualité ou fonctionnement d'un écosystème actuel ou d'une communauté (positivement ou négativement). L'impact peut occasionner une altération temporaire de l'état de santé des personnes, de leur qualité de vie, leur potentiel économique ou leurs valeurs sociales, culturelles ou religieuses.

Effet modéré (3) : qui modifie le fonctionnement ou la qualité d'un écosystème (positivement ou négativement). L'impact peut occasionner des effets sans altération de l'état de santé des personnes, de leur qualité de vie, leur potentiel économique ou leurs valeurs sociales, culturelles ou religieuses.

Effet faible (2) : qui affecte la qualité d'un écosystème (positivement ou négativement) ou d'un habitat sans en altérer son fonctionnement. L'impact occasionne des changements minimes

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

n'affectant pas l'état de santé des personnes, de leur qualité de vie, leur potentiel économique ou leurs valeurs sociales, culturelles ou religieuses.

Effet négligeable (1) : qui n'affecte pas la qualité ou le fonctionnement d'un écosystème ou d'un habitat. L'impact n'occasionne aucun changement sur l'état de santé des personnes, de leur qualité de vie, leur potentiel économique ou leurs valeurs sociales, culturelles ou religieuses.

Valeur :

L'indicateur de « valeur de l'effet » a été ajouté à la matrice d'évaluation pour tenir compte de la perception des communautés concernées par le projet.

Effet d'importance majeure (4) : l'initiative occasionne un effet majeur sur le milieu biophysique, un patrimoine naturel ou historique, les opportunités économiques, la qualité de vie, la cohésion sociale, les valeurs culturelles et religieuses du point de vue des communautés concernées et affectées.

Effet d'importance modérée (3) : l'initiative occasionne un effet modéré sur le milieu biophysique, un patrimoine naturel ou historique, les opportunités économiques, la qualité de vie, la cohésion sociale, les valeurs culturelles et religieuses du point de vue des communautés concernées et affectées.

Effet d'importance faible (2) : l'initiative occasionne un faible effet sur le milieu biophysique, un patrimoine naturel ou historique, les opportunités économiques, la qualité de vie, la cohésion sociale, les valeurs culturelles et religieuses du point de vue des communautés concernées et affectées.

Effet négligeable (1) : l'initiative n'occasionne aucun effet ou un impact minime sur le milieu biophysique, le patrimoine naturel ou historique, les opportunités économiques, la qualité de vie, la cohésion sociale, les valeurs culturelles et religieuses du point de vue des communautés concernées et affectées.

6. Effets environnementaux et mesures d'atténuation

6.1 Effets potentiels de l'environnement et du changement climatique sur le projet

Dans sa réalisation, le projet pourrait être confronté aux menaces des changements climatiques, qui auront tendance à modifier les conditions environnementales et socioéconomiques des zones de mise en œuvre. La variabilité extrême du climat, avec des événements tels que les longues sécheresses, les inondations et les vagues de chaleur, pourrait affecter la disponibilité de l'eau et les infrastructures du projet, compromettant ainsi ses résultats. La hausse progressive des températures pourrait impacter le taux de germination des semences et augmenter la demande en eau d'irrigation, créant ainsi des défis supplémentaires pour la pépinière.

Ces risques et effets climatiques sont pris en compte dans l'élaboration des pépinières, de leur construction à leur opération. En effet, certaines mesures d'adaptation et d'atténuation seront mises en place :

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

- **Prévention des dommages à l'infrastructure** : Les matériaux de construction choisis sont résistants et adaptés aux variations thermiques. Une couverture végétale sera mise en place autour de l'ombrière afin de stabiliser le sol et prévenir tout risque d'érosion.
- **Gestion de la disponibilité de l'eau** : Un forage et un système d'irrigation par micro-aspersion seront installés pour garantir un approvisionnement en eau régulier et efficace, même en période de sécheresse.
- **Adaptation de la production de plants** : Des variétés résistantes au stress thermique seront sélectionnées. De plus, l'installation de filets d'ombrage permettra de réduire l'impact des vagues de chaleur sur les semences.
- **Protocoles sanitaires et utilisation de biopesticides** : Des protocoles sanitaires rigoureux seront établis et l'utilisation de biopesticides sera encouragée pour minimiser les impacts des ravageurs et des maladies favorisés par les changements climatiques.

Ces mesures visent à assurer la résilience du projet face aux aléas climatiques, garantissant ainsi sa durabilité et son succès à long terme.

Tableau 1 : Effets potentiels de l'environnement et du changement climatique sur le projet

<u>Activités</u>	<u>Risques climatiques</u>	<u>Effets potentiels</u>	<u>Pratiques et/ou mesures prises</u>
Opération de la pépinière	Variabilité climatique	Dommages potentiels à l'infrastructure	Utilisation de matériaux de construction résistants et adaptés aux variations thermiques
	Érosion	Dommages potentiels à l'infrastructure	Mise en place de couverture végétale pour stabiliser le sol autour de l'ombrière
	Hausse de la température	Faible croissance des plants	-Mise en place de filet d'ombrage avec un taux occultation à 50% -Sélectionner les variétés résistantes au stress thermique
	Sécheresse hydrologique		Mise en place d'un système d'irrigation avec micro-aspersion pour l'utilisation adéquate de l'eau
	Prolifération d'insectes ravageurs		-Élaboration de protocole sanitaire afin de minimiser les risques d'attaques d'insectes

UNCLASSIFIED CLASSIFIÉ		NON		-Utilisation de biopesticide
---------------------------	--	-----	--	------------------------------

6.2 Travaux de construction ou d'installation

6.2.1- Effets positifs de la phase de construction du projet

Durant la phase de construction, les impacts positifs se feront sentir sur le milieu humain, avec notamment les avantages suivants :

- **Opportunités d'emplois** : Les travaux de construction des diverses infrastructures nécessiteront du personnel non qualifié ainsi que des techniciens de niveau intermédiaire. Cette phase générera la création de nombreux emplois temporaires pour la main-d'œuvre locale, contribuant ainsi à réduire le taux de chômage au sein des populations locales.
- **Développement d'activités économiques** : La présence d'un grand nombre de travailleurs sur le chantier stimulera le développement des activités commerciales de la localité. La demande en produits de première nécessité tels que les savons, dentifrices, pain, lait et sucre augmentera, permettant ainsi aux commerçants locaux de voir leurs chiffres d'affaires croître. Par ailleurs, de nouvelles activités économiques, notamment dans le domaine de la restauration, pourront émerger pour répondre aux besoins des travailleurs. Cela favorisera la diversification de l'économie locale.

Ces impacts positifs contribueront à dynamiser l'économie locale.

6.2.2- Effets négatifs de la phase de construction du projet

Certains effets négatifs pourraient découler des travaux de constructions.

- a) Effets liés aux opérations de nettoyage, de terrassement et de nivellement du site
 - **Modification de la structure du sol** : Les premières phases de la construction auront des effets sur la structure du sol du site de la pépinière. Les travaux d'aménagement, nécessitant la destruction de la végétation, le terrassement et le nivellement du site, peuvent altérer la structure du sol. De plus, des fuites d'huiles provenant des moteurs des engins lourds pendant leur fonctionnement sur le site sont susceptibles de polluer le sol, affectant ainsi sa qualité et sa capacité à soutenir la végétation future.
 - **Génération de poussières** : Les opérations de décapage, de terrassement, de transport de terres et l'utilisation d'engins génèrent des émissions de poussières, des particules fines en suspension et des gaz d'échappement des moteurs. Ces émissions peuvent dégrader la qualité de l'air, poser des risques pour la santé du personnel de construction et nuire aux populations voisines.

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

- **Perte de biodiversité** : Le décapage et le nivellement du site provoqueront la perte de petits habitats fauniques, entraînant l'émigration des espèces qui y vivaient. La flore, constituée de hautes herbes et d'arbustes, sera également affectée, entraînant une réduction de la biodiversité locale.
- **Sécurité et santé du personnel** : Pendant ces travaux, la manutention du matériel de construction pourrait occasionner des blessures aux travailleurs et, dans certaines conditions, des maladies professionnelles résultant d'efforts physiques, de chocs, de gestes répétitifs et de mauvaises postures. La mobilité des engins et véhicules sur le site pourrait entraver la communication orale dans les environs du chantier, augmentant ainsi le risque d'accidents.
- **Effet sur les populations voisines** :
 - o **Nuisances sonores et génération de poussières** : Les travaux entraîneront des nuisances sonores et la génération de poussières pouvant nuire aux populations voisines. Les bruits générés par les engins de construction, et autres équipements peuvent causer des perturbations et affecter la qualité de vie des résidents proches du site. La poussière générée par les activités de construction peut également provoquer des problèmes respiratoires et réduire la qualité de vie.
 - o **Risques d'accidents** : Si les mesures de sécurité nécessaires ne sont pas mises en place en amont, ces travaux peuvent être associés à des risques d'accidents pour la population ayant accès aux sites de construction. Les zones non sécurisées peuvent représenter des dangers pour les adultes et les enfants, augmentant ainsi le risque de blessures.
- **Génération de déchets** : Ces premières phases de construction généreront initialement des déchets, incluant des débris de construction, des matériaux d'emballage et des déchets dangereux. Une gestion inappropriée de ces déchets pourrait conduire à des problèmes environnementaux comme la contamination des sols et des ressources en eau, ainsi qu'à des risques pour la santé humaine.

b) Effets liés aux travaux de génie civil et installation des équipements

Les travaux de génie civil consistent à la réalisation des tranchées pour la pose de fondations des différents bâtiments.

- **Modification de la structure du sol** : Ces travaux peuvent dégrader la qualité du sol et perturber sa stabilité. La perturbation du sol peut entraîner l'érosion, la perte de fertilité et la diminution de la capacité de rétention d'eau, affectant ainsi la productivité future du sol.
- **Réduction de la qualité de l'air** : Tout comme le terrassement et le nivellement, la qualité de l'air pourrait être impactée par le dégagement de poussières et de gaz d'échappement.

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Ces émissions peuvent constituer une source de pollution de l'air si les concentrations journalières de poussières, de monoxyde de carbone et de dioxyde de soufre émises excèdent les valeurs limites respectives de 100 mg/m³, 50 mg/m³ et 500 mg/m³.

- **Effet sur la biodiversité** : À ce niveau, les effets sur le milieu biologique pourraient inclure l'émigration des espèces fauniques se trouvant sur le site et ses environs en raison des nuisances sonores générées par les engins. La flore avoisinante pourrait également subir l'effet négatif de la poussière générée lors des travaux. Un dépôt de poussière sur les feuilles de la végétation pourrait entraîner la fermeture des stomates et la réduction de la photosynthèse des plantes.
 - **Santé et sécurité du personnel de construction** : Il existe des risques d'accidents de travail tels que la chute des travailleurs à partir d'un échafaudage et des incidents liés à la manutention du matériel de travail lors des travaux en hauteur. De plus, certains produits contenant des substances chimiques nocives, telles que la peinture et les diluants, sont utilisés lors de l'installation des équipements. Ces produits peuvent être sources d'intoxication ou d'allergie par inhalation, ingestion ou contact cutané.
 - **Effet sur les population voisines** :
 - o **Nuisances sonores et génération de poussières** : Les différents travaux peuvent entraîner des nuisances sonores et la génération de poussières, nuisant ainsi aux communautés voisines. Ces nuisances peuvent affecter la qualité de vie des résidents proches du site.
 - o **Risques d'accidents** : Si les mesures de sécurité nécessaires ne sont pas mises en place en amont, ces travaux peuvent être associés à des risques d'accidents pour la population ayant accès aux sites de construction. Les zones non sécurisées peuvent représenter des dangers pour les adultes et les enfants, augmentant ainsi le risque de blessures.
 - **Génération de déchets** : Les travaux de génie civil génèrent souvent une grande quantité de déchets, y compris des débris de construction, des matériaux emballés et des déchets dangereux. Une gestion inadéquate de ces déchets peut entraîner des problèmes environnementaux tels que la pollution des sols et de l'eau, ainsi que des risques pour la santé humaine.
- c) Effets liés à la réalisation de tranchées et à l'enfouissement des canalisations en lien avec le forage et le système d'irrigation

Des tranchées peu profondes (≤ 50 cm) seront creusées pour installer des canalisations reliant le forage au système de micro-aspiration de la pépinière, garantissant ainsi l'irrigation des plants. Cependant, ceci aura des effets potentiels négatifs sur l'environnement, notamment :

- **Effet sur le sol** : La construction du réseau de canalisation aura un impact mécanique direct sur le sol, perturbant sa structure. Cela peut entraîner une diminution de la fertilité du sol et une perte accrue de nutriments essentiels nécessaires à la croissance des plantes. De plus, la réalisation de tranchées modifie le mode d'écoulement des eaux pluviales, augmentant ainsi le risque d'inondations localisées ou de sécheresses. Cette perturbation peut également rendre plus difficile la recolonisation des lieux par les végétaux, perturbant les écosystèmes locaux et la biodiversité environnante. Enfin, il existe un risque temporaire d'érosion accrue pendant les phases de construction.
- **Effet sur la nappe phréatique** : la qualité de l'eau souterraine peut être contaminée par des substances étrangères lors des activités de foration.
- **Réduction de la qualité de l'air** : La qualité de l'air pourrait être dégradée temporairement sur le site en raison de la poussière générée par les travaux de déblaiement, d'excavation, de nivellement et de remblaiement. Cette dégradation peut également poser un risque pour la santé des populations voisines dû à la propagation des poussières, causant des problèmes respiratoires et d'autres troubles de santé.
- **Santé et sécurité du personnel de construction** : Il existe des risques d'accidents du travail et de dommages corporels dus à l'utilisation d'outils inadéquats et à un équipement de sécurité et de visibilité insuffisant.
- **Effet sur les population voisines** :
 - o **Nuisances sonores et génération de poussières** : Les travaux entraîneront des nuisances sonores et la génération de poussières pouvant nuire aux populations voisines. Les bruits générés par les activités de constructions peuvent causer des perturbations. La poussière générée par les activités de construction peut également provoquer des problèmes respiratoires et réduire la qualité de vie.
 - o **Risques d'accidents** : Si les mesures de sécurité nécessaires ne sont pas mises en place en amont, ces travaux peuvent être associés à des risques d'accidents pour la population ayant accès aux sites de construction. Les zones non sécurisées peuvent représenter des dangers pour les adultes et les enfants, augmentant ainsi le risque de blessures.
- **Génération de déchets** : Des déchets seront générés pour la mise en place du système d'irrigation. Une gestion inadéquate de ces déchets peut entraîner des problèmes environnementaux tels que la pollution des sols et de l'eau, ainsi que des risques pour la santé humaine.
 - o **Contamination des sources d'eau** : Ces travaux peuvent entraîner des rejets de polluants dans les cours d'eau voisins, notamment par l'effet de ruissellement, dégradant ainsi la qualité de l'eau.

d) Effets liés à la gestion des déchets de chantier

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Les composantes du milieu physique (sol, air, eau) peuvent être impactées négativement par la mauvaise gestion des différents déchets issus des activités du chantier.

- **Effet sur le sol** : Les déchets solides tels que les chiffons souillés, les plastiques, les emballages de ciment, les métaux, la peinture, les accessoires pour peinture et les matériaux souillés secs, ainsi que les isolants, pourraient constituer une source de pollution du sol. Ces déchets peuvent entraîner une contamination du sol par des substances toxiques, nuisant à la qualité du sol et affectant la biodiversité.
- **Réduction de la qualité de l'air** : L'air pourrait également être pollué par une mauvaise gestion des déchets, notamment par l'incinération à l'air libre de ces matériaux. Cette pratique libère des polluants atmosphériques tels que des particules fines, des composés organiques volatils (COV), et des gaz toxiques, ce qui peut affecter la qualité de l'air et la santé des populations locales.
- **Contamination de l'eau** : La mauvaise gestion des effluents et des déchets solides pourrait également constituer une source de pollution pour les ressources en eau, y compris la nappe phréatique. Les lixiviats provenant des déchets peuvent infiltrer le sol et contaminer les eaux souterraines, mettant en danger les sources d'eau potable et affectant les écosystèmes aquatiques.
- **Effet sur la population voisine** : En ce qui concerne le milieu humain, la présence des déchets de chantier (chiffons souillés, reste du béton, plastique, ordures diverses, etc.) contribue à la pollution visuelle et participerait à l'enlaidissement du site du projet d'une part. D'autre part, leur incinération impacterait négativement la santé des populations.

Ces effets négatifs nécessitent la mise en place de mesures de prévention et de mitigation pour minimiser leur impact sur l'environnement et la santé humaine, ainsi que pour assurer la sécurité des travailleurs et des populations voisines. Cela inclut la gestion efficace des poussières, la protection des ressources en eau, la restauration des sols et des végétaux après les travaux, le port d'équipement de protections et une gestion adéquate des déchets.

Tableau 2 : Matrice de synthèse des effets négatifs en phase de construction

Matrice d'identification des effets					
Activités sources d'impact	Composante du milieu affecté			Nature de l'effet	
	Physique	Biologique	Humain		
Défrichage, excavation, nivellement et terrassement	Sol			Dégradation ou modification de la stabilité du sol.	
				Pollution du sol par les déversements accidentels d'hydrocarbures et par la mauvaise gestion des huiles usagées.	
	Air			Pollution de l'air par émission de poussière et de gaz d'échappement des véhicules et engins.	
			Faune		Perte de la d'habitats fauniques
			Flore		Perte de la végétation
			Personnel de construction	-Gêne du personnel par dégagement de poussières; - Nuisances sonores ; -Risques d'accidents de circulation ; - Risques d'accidents de travail ; -Risques de maladies professionnelle.	
			Population voisine	-Nuisance sonore pour le voisinage; -Risques sur la santé (génération de poussière); -Risques d'accidents.	
Sol, Air, Eau		Population voisine	-Risques de contamination des sols et de l'eau; -Risques pour la santé humaine par la génération de déchets.		
Travaux de génie civil et installation des équipements	Sol			-Dégradation ou modification de la stabilité des terrains (érosion des sols).	
	Air			-Augmentation du taux de poussière et de particules dans l'air.	
			Personnel de construction	-Risques santé et sécurité du personnel de construction; -Nuisances sonores; - Risques d'accidents de travail; - Risques de dommages corporels.	
			Population voisine	-Risques d'accidents; -Risques sur la santé (génération de poussières); -Nuisances sonores.	
	Sol, Air, Eau		Population voisine	-Risques de contamination des sols et de l'eau par la génération de déchets; -Risques pour la santé humaine par la génération de déchets.	
	Sol			-Modification de la structure du sol; -Modification du mode d'écoulement des eaux pluviales.	

UNCLASSIFIED | NON CLASSIFIÉ

Réalisation des tranchées et foration	Air			-Contamination de l'air par l'émission de poussières lors de l'excavation et du remblaiement du sol.
			Personnel de construction	-Risques d'accidents; -Risques de dommages corporels.
			Population voisine	-Nuisances sonore; -Risques d'accidents.
	Sol, Air, Eau		Population voisine	-Risques de contamination des sols et de l'eau par la génération de déchets; -Risques pour la santé humaine par la génération de déchets. -Risques de contamination de la nappe phréatique
Gestion des déchets liquides et solides du chantier	Sol			-Contamination du sol due à la mauvaise gestion des déchets.
	Air			-Contamination de l'air par l'incinération de déchets issus du chantier.
	Eau			-Contamination de l'eau par les lixiviats de déchets.
			Population voisine	-Pollution visuelle; -Nuisance olfactive; -Risques sur la santé.

6.2.3 Tableau synthèse évaluation des effets négatifs du projet de construction de la pépinière

L'évaluation des risques environnementaux du projet selon la méthodologie tirée de la Matrice de Léopold révèle un niveau d'impact négatif potentiel considéré comme faible durant la phase de construction de la pépinière, avec un pointage moyen de 1,75/5. Les constructions ont aussi un niveau d'effets positif faible, avec un pointage moyen de 1,8/5, selon l'analyse présentée dans le tableau ci-dessous. Des mesures d'atténuation des effets négatifs seront mises en place pour chacun des effets identifiés ci-dessous. Elles sont expliquées ultérieurement dans le document.

Tableau 3: Synthèse évaluation des effets positifs et négatifs du projet de construction de la pépinière

Effets potentiels (construction)	Positifs ou négatifs	Évaluation des effets potentiels					
		Probabilité d'occurrence	Étendue géographique	Durée	Valeur de la composante affectée	Intensité de l'altération	Importance globale
Création d'emploi (construction)	Positif	3	2	1	2	2	2
Développement d'activités économiques locales	Positif	3	2	1	1	1	1,6
Niveau global des effets potentiels	1,8						

UNCLASSIFIED | NON CLASSIFIÉ

positifs des constructions							
Effets potentiels (construction)	Positifs ou négatifs	Évaluation des effets potentiels					
		Probabilité d'occurrence	Étendue géographique	Durée	Valeur de la composante affectée	Intensité de l'altération	Importance globale
Dégradation ou modification de la stabilité du sol	Négatif	4	1	1	2	2	2
Pollution du sol	Négatif	3	1	1	2	2	1,8
Pollution de l'air	Négatif	4	2	1	1	1	1,8
Perte de biodiversité (habitats, faune, flore...)	Négatif	2	1	1	1	1	1,2
Risque santé et sécurité du personnel de construction	Négatif	2	1	1	3	2	1,8
Nuisances sonore, olfactive, visuelle	Négatif	4	2	1	2	2	2,2
Risque santé et sécurité pour le voisinage	Négatif	2	1	1	2	1	1,4
Dégradations du sol, de l'air et de l'eau liées à la génération de déchets	Négatif	2	2	1	2	2	1,8
Niveau global des effets potentiels négatifs des constructions	1,75						

6.2.4- Mesures d'atténuation en phase de construction

Chacun des effets potentiels négatifs identifiés ci-dessus seront évités, prévenus, minimisés, atténués ou compensés par des mesures d'atténuation. Elles visent également à bonifier les impacts positifs sur les éléments du milieu naturel. Toutes ces mesures ont pour objectif de permettre une meilleure intégration du projet dans sa zone d'insertion.

- a) Mesures d'atténuation relatives au nettoyage, à l'excavation, au nivellement, au terrassement et aux autres travaux de génie civil

Afin de prévenir la dégradation potentielle des sols et de minimiser les risques liés aux hydrocarbures, plusieurs mesures d'atténuation seront strictement appliquées tout au long du projet. Le décapage du sol sera limité au strict nécessaire pour réduire son exposition à l'érosion, et des travaux de terrassement seront entrepris pour maintenir la stabilité des zones affectées. Parallèlement, des précautions seront prises pour éviter tout déversement accidentel de polluants chimiques, notamment les produits d'hydrocarbures tels que le carburant et les huiles usagées. Ces substances seront stockées de manière sécurisée, et en cas de fuite ou de déversement, les terrains contaminés seront rapidement nettoyés et les matériaux retirés seront évacués vers une décharge locale.

Afin d'atténuer les impacts sur la qualité de l'air, les mesures suivantes seront mises en œuvre. L'entreprise prestataire devra arroser régulièrement la plateforme utilisée comme aire de circulation par temps sec afin de réduire la propagation de poussières dans l'air émises par les travaux et le déplacement de véhicules et engins. En revanche, cette pratique ne sera pas appliquée pendant les périodes de pluie. Pour contrôler les émissions de fumées provenant de la machinerie et des véhicules, l'entreprise devra respecter strictement les normes d'entretien en vigueur. Cela garantira que les émissions restent conformes aux standards environnementaux, contribuant ainsi à préserver la qualité de l'air environnant.

Pour préserver la biodiversité locale, des mesures d'atténuation seront mises en place. Un strict respect des limites physiques définies pour les activités sera assuré, limitant ainsi l'impact au-delà des zones désignées. De plus, les zones pour les coupes et abattages d'arbres seront clairement délimitées pour réduire l'impact sur la végétation environnante. L'utilisation préférentielle des voies existantes sera privilégiée afin de minimiser l'empreinte écologique. Les méthodes de travail seront soigneusement planifiées pour éviter toute perturbation inutile de la végétation naturelle, préservant ainsi l'équilibre écologique du site. Finalement, le personnel sera formé et sensibilisé au respect et à la protection la flore et la faune locales tout au long du projet.

Pour prévenir et minimiser les risques de sécurité et de santé pour le personnel du chantier, des mesures spécifiques seront mises en œuvre. Chaque entreprise prestataire devra avoir un responsable QHSE (Qualité, Hygiène, Sécurité et Environnement) sur le chantier, qui donnera des consignes strictes de sécurité aux travailleurs et veillera à leur application. Le port des équipements de protection individuelle (EPI), notamment des cache-nez pendant les heures de

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

travail, sera obligatoire. De plus, pour limiter la propagation des poussières dans l'air, des arrosages réguliers seront effectués.

L'aire de travail sera clairement délimitée et respectée, avec une signalisation adéquate mise en place pour garantir la sécurité. Les horaires de travail seront définis de manière à limiter le nombre d'heures de travail et à s'assurer que les activités se déroulent pendant la journée, minimisant ainsi les risques liés à la fatigue et à la visibilité réduite.

Afin d'éviter et limiter toutes nuisances et risques d'accidents pour la population voisine, plusieurs mesures seront mises en œuvre. Pour réduire les nuisances sonores, le bruit sera limité aux horaires de construction, respectant ainsi les heures convenues. Pour contrôler la génération de poussière, des arrosages réguliers seront effectués pour limiter sa propagation dans l'air.

Concernant les risques d'accidents pour la population et le voisinage, le site sera délimité de manière stricte et les accès seront fermés à la population par des clôtures, des rubans de signalisation et des bouchons pour les trous. La zone d'exécution des travaux sera clairement délimitée pour en interdire l'accès au public. Des pictogrammes seront installés pour indiquer le trajet à suivre par les piétons et les camions de transport de matériaux et d'équipements.

Enfin, pour prévenir les accidents de la route, des panneaux de signalisation indiquant les sorties de camions seront mis en évidence.

Ces mesures garantiront une meilleure sécurité et un environnement plus sain pour les populations voisines lors des constructions.

Pour atténuer les effets négatifs liés à la production de déchets, une gestion appropriée des déchets sera mise en œuvre. Ce processus est détaillé dans la section suivante du document et sera appliqué à chaque phase de construction. De plus, des normes de construction seront strictement respectées pour garantir la conformité sanitaire pendant les opérations, notamment lors de la construction des fosses septiques.

b) Mesures d'atténuation relatives à la réalisation des tranchées

Pour prévenir la modification de la structure du sol et le changement du mode d'écoulement des eaux pluviales lors de la réalisation des tranchées, les terres arables excavées seront stockées séparément pour éviter le ruissellement et faciliter leur réutilisation lors du recouvrement de la canalisation. Le terrassement sera effectué pour maintenir la stabilité du sol affecté.

Concernant la contamination de la nappe phréatique, il est une analyse minutieuse de la qualité de l'eau avant toute utilisation.

Concernant la pollution par l'émission de poussières, le port obligatoire des équipements de protection individuelle, y compris des cache-nez, sera exigé. Des mesures seront prises pour limiter la propagation de poussières dans l'air.

Pour réduire les risques d'accidents et de dommages corporels pour le personnel de chantier, le port des EPI sera strictement exigé, et tout le personnel recevra une formation en santé et sécurité.

c) Mesures d'atténuation relatives aux déchets du chantier

Pour prévenir une mauvaise gestion et la dispersion des déchets de chantier, les entreprises prestataires seront tenues de respecter les mesures environnementales établies. Un responsable QHSE supervisera un plan de gestion des déchets, garantissant ainsi leur élimination adéquate. Le chantier fera l'objet de nettoyages réguliers pendant et après les travaux pour maintenir la propreté.

Les mesures incluront la promotion du tri des déchets recyclables et non recyclables, ainsi que leur stockage approprié pour prévenir la dispersion par le vent et réduire les nuisances visuelles et olfactives pour les populations voisines. Les matériaux dangereux tels que les substances inflammables, corrosives et toxiques seront entreposés dans des contenants compartimentés et clairement étiquetés. De plus, l'incinération des déchets plastiques sur place sera strictement évitée. Et les déchets non recyclables seront directement conduits vers les décharges agréées pour être collectés par les structures agréées par l'Agence Nationale de Gestion des Déchets (ANAGED) à cet effet pour suivre par la suite le processus d'élimination écologique.

Pour atténuer les nuisances sonores pour la population voisine, les activités bruyantes seront minimisées pendant la phase de construction, et les horaires de travail seront strictement respectés. En ce qui concerne **les risques d'accidents pour la population voisine**, la zone d'exécution des travaux sera clairement délimitée et interdite d'accès au public. Des pictogrammes seront installés pour guider les piétons et les camions de transport de matériaux et d'équipements sur les trajets sécurisés.

Tableau 4 : Matrice de synthèse des mesures d'atténuation en phase de construction

Activités sources d'impact	Nature de l'impact/effet	Mesures d'atténuations
Défrichage, excavation, nivellement et terrassement	Dégradation ou modification de la stabilité du sol	-Terrassement permettant de stabiliser le sol.
	Pollution du sol par les déversements accidentels d'hydrocarbures et par la mauvaise gestion des huiles usagées	-Maintenance préventive des engins; -Collecter et stocker les huiles et graisses usagées provenant de l'entretien de la machinerie dans des récipients prévus à cet effet.
	Contamination de l'air par émission de poussière et de gaz d'échappement des véhicules et engins	-Maintenance préventive des engins -Limiter la propagation de poussières dans l'air; -Le port de l'EPI exigé pour le personnel de construction.
	Perte d'habitats fauniques	-Limiter l'étendue de l'altération de l'écosystème / contenir la perte d'habitats (déranger le moins possible).
	Perte de la végétation	-Limiter le défrichage et l'abattage à la délimitation de son site;

		-Planter des arbres autour de la clôture du site.
	-Gêne du personnel par dégagement de poussières ; - Nuisances sonores ; -Risque d'accidents de circulation; - Risques d'accidents de travail ; -Risques de maladies professionnelles	- Port obligatoire des EPI (cache-nez pendant les heures de travail ; - Formation sur les mesures de santé et sécurité du personnel; - Délimitation de l'aire de travail respectée; - Signalisation adéquate; - Horaire / heures de travail adéquat (nombre d'heures de travail limité et pendant la journée).
	Nuisances sonores pour le voisinage	-Limiter le bruit aux horaires de construction / respecter les horaires.
	Augmentation du taux de poussière et de particules dans l'air	-Limiter la propagation de poussières dans l'air par l'arrosage.
	Risque d'accidents pour la population/voisinage	-S'assurer la délimitation du site; -Fermer les accès au chantier à la population (trous bouchés, clôtures, machinerie, rubans, etc.); -Délimiter la zone d'exécution des travaux afin d'y interdire l'accès au public; -Signalisation adéquate.
	Contamination de l'air, du sol et de l'eau par la génération de déchets	-Promotion d'une gestion de déchets adéquate par le renforcement de capacités.
Travaux de génie civil et installation des équipements	-Dégradation ou modification de la stabilité des terrains (érosion des sols); -Contamination du sol	-Réduire au minimum l'excavation des terres; - En cas de fuite de carburants ou d'huile ou de versement accidentel de carburant, l'huile et les terrains souillés pourront être récupérés et évacués dans une décharge agréée de la localité; -Stockage adéquat des réserves d'hydrocarbures.
	Augmentation du taux de poussière et de particules dans l'air	-Arroser le site afin d'éviter le soulèvement de la poussière -Limiter la propagation de poussière dans l'air; -Équipement de protection individuelle (EPI) exigé pour le personnel de construction.
	Accidents	-Délimiter la zone d'exécution des travaux afin d'y interdire l'accès au public; -Installer des pictogrammes qui indiqueront le trajet à suivre par les piétons et les camions de transport de matériaux et des équipements.

	Nuisance sonore	-Exiger aux entrepreneurs d'utiliser les meilleures pratiques afin de minimiser le bruit émis durant la phase de construction; -Respecter les horaires de construction.
	Risques santé et sécurité du personnel de construction, nuisances sonores, accidents de travail, dommages corporels	-Porter obligatoirement des EPI (cache-nez pendant les heures de travail ; -Limiter la propagation de poussières dans l'air (arrosage); - Soumettre le personnel à une visite médicale au moins deux fois par an ; - Formation sur les mesures de santé et sécurité du personnel; - Délimitation de l'aire de travail respectée; - Signalisation adéquate; - Horaire / heures de travail adéquat (nombre d'heures de travail limité et pendant la journée).
	Contamination de l'air, du sol et de l'eau par la génération de déchets	-Promotion d'une gestion de déchets adéquate par le renforcement de capacités.
Réalisation des tranchées et foration	Modification de la structure du sol et du mode d'écoulement des eaux pluviales	-Stocker à part les terres arables excavées pour empêcher le ruissellement et permettre leur réutilisation lors du recouvrement de la canalisation ; - Faire le terrassement pour maintenir la stabilisation du sol affecté; -Mettre en place des dispositifs permettant de contrarier/contraindre/éviter l'écoulement des eaux le long de la tranchée.
	Pollution par l'émission de poussières lors de l'excavation et du remblaiement du sol	Porter obligatoirement des équipements de protection individuelle (cache-nez); Limiter la propagation de poussières dans l'air.
	Risques d'accidents et de dommages corporels pour le personnel de chantier	- Port des EPI exigé; -Formation en santé et sécurité du personnel.
	Nuisance sonore pour la population voisine	-Minimiser le bruit émis durant la phase de construction; -Respecter les horaires de construction.
	Risques d'accidents pour la population voisine	-Délimiter la zone d'exécution des travaux afin d'y interdire l'accès au public;

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

		-Signalisation adéquate.
	Contamination de l'air, du sol et de l'eau (nappe phréatique) par la génération de déchets	-Promotion d'une gestion de déchets adéquate par le renforcement de capacités - Faire des analyses de la qualité de l'eau avant leur utilisation pour l'arrosage des plants
Gestion des déchets liquides et solides du chantier	Pollution du sol due à la mauvaise gestion des déchets	-Tous les matériaux dangereux (inflammables, corrosifs et toxiques) seront stockés dans des bacs compartimentés clairement étiquetés; - Limiter l'usage d'eau et la génération d'eaux usées.
	Pollution de l'air par l'incinération de déchets issus du chantier	-Éviter l'incinération des déchets plastiques sur le site.
	Pollution de l'eau par les lixiviats de déchets	- Mettre en place un plan de gestion des déchets dont la responsabilité sera confiée au service Hygiène Sécurité Environnement; -Collecter les déchets solides et les acheminer vers les décharges agréées.
	Pollution visuelle	-Stocker adéquatement et hors de portée de vue les déchets; - Limiter la quantité de déchets générés; -Nettoyage régulier du site.
	Nuisance olfactive	-Veiller à l'application des règles d'hygiène par le personnel ; -Nettoyer et entretenir régulièrement les lieux de travail; -Stoker adéquatement les déchets afin de limiter les nuisances.

Durant la phase de construction, les différents prestataires seront responsables de la mise en œuvre des mesures d'atténuation appropriées en fonction des effets négatifs identifiés. L'équipe de contrôle des travaux de SOCODEVI effectuera un suivi périodique de ces mesures pour s'assurer de leur efficacité. Une fois les mesures d'atténuation et les bonnes pratiques mises en œuvre, les effets résiduels seront réduits à un niveau minimal et négligeable.

6.3 Phase d'opération de la pépinière

6.3.1- Effets positifs du projet en phase d'opération

L'établissement de cette pépinière générera de nombreux effets positifs à la fois localement et à une échelle plus étendue, sur le long terme. L'objectif principal est de promouvoir l'agroforesterie, diversifier les revenus des coopératives, et renforcer leur adaptation et résilience face aux changements climatiques.

Voici les principaux effets positifs envisagés :

- **Opportunités d'emploi** : Pour l'opération et la gestion de la pépinière, la coopérative devra recruter du personnel non qualifié (ex. gardiens) ainsi que des individus qualifiés (ex. pépiniériste) pour superviser la production des plants d'arbres et assurer la surveillance quotidienne du site.
- **Diversification des sources de revenus pour la coopérative et les personnes productrices de la région, particulièrement des communautés cacaoyères** : La commercialisation des plants d'arbres provenant de la pépinière représentera une source de revenu supplémentaire pour la coopérative. De même, l'introduction d'espèces fruitières dans les parcelles cacaoyères permettra aux producteurs et productrices d'accroître et de diversifier leurs revenus.
- **Accroissement du nombre de membres de la coopérative** : La fourniture de plants d'arbres destinés à l'ombrage et à d'autres usages répondrait aux besoins des membres de la coopérative, particulièrement dans le cadre de la lutte contre les changements climatiques en zones rurales. Ce service de proximité offert par la pépinière pourrait également encourager d'autres producteurs à rejoindre la coopérative.
- **Adaptation aux CC et promotion de l'agroforesterie** : L'initiative vise à renforcer la résilience face aux changements climatiques en augmentant le nombre d'arbres d'ombrage dans les parcelles cacaoyères, améliorant ainsi la qualité des sols et favorisant la restauration du couvert forestier local. Grâce à la proximité de la pépinière, les producteurs pourront aisément adopter l'agroforesterie, assurant une production durable du cacao tout en contribuant à la biodiversité régionale. L'agroforesterie joue un rôle crucial dans l'adaptation aux changements climatiques en favorisant l'intégration d'arbres d'ombrage dans les cultures de cacao, essentiels pour réguler le microclimat, protéger les sols contre l'érosion, maintenir leur fertilité, et contribuer significativement à la séquestration du carbone atmosphérique, réduisant ainsi les gaz à effet de serre et atténuant les impacts climatiques à l'échelle locale et régionale.
- **Amélioration des conditions sociales** : L'agroforesterie, en intégrant divers types d'arbres dans les cultures agricoles, peut non seulement améliorer la résilience face aux changements climatiques mais aussi diversifier les sources de revenus des agriculteurs. Cela inclut la production de différents types de bois pour divers usages, répondant ainsi à des besoins locaux variés. En effet, cette initiative contribuera à augmenter la production de divers produits grâce à la pratique de l'agroforesterie, notamment le bois

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

de chauffage, le bois de construction, le bois à usage médicinal et alimentaire, ainsi que le fourrage.

- **Amélioration de la sécurité alimentaire** : En promouvant l'agroforesterie et la plantation d'arbres fruitiers, cette initiative vise à diversifier les sources d'alimentation des communautés locales. L'intégration d'arbres fruitiers dans les systèmes agricoles existants augmentera la disponibilité et la variété des fruits locaux, enrichissant ainsi l'alimentation des familles. Cette diversification contribuera également à renforcer la sécurité alimentaire en offrant des récoltes supplémentaires tout au long de l'année, réduisant la dépendance à l'égard d'une seule culture et améliorant la résilience face aux aléas climatiques et économiques. De plus, la diversification des revenus joue un rôle essentiel dans l'amélioration de la sécurité alimentaire. En offrant aux producteurs et productrices des sources de revenus supplémentaires grâce à la production d'arbres fruitiers, leur capacité à faire face aux fluctuations économiques et climatiques est renforcée, garantissant ainsi une meilleure sécurité alimentaire à long terme.

6.3.2 Effets négatifs du projet en phase d'opération

Les effets négatifs pendant la phase d'opération de la pépinière sont les suivants :

- **Effets sur le sol** : L'acquisition de substrats pour la production des plants peut avoir des implications environnementales. La récolte du substrat implique souvent l'extraction de ressources naturelles, telles que la tourbe ou les couches arables des terres agricoles, qui peuvent contribuer à la dégradation des sols.
- **Effets sur la qualité de l'air** : Le transport de ces substrats vers la pépinière ajoute une couche supplémentaire d'impact environnemental en termes d'émissions de gaz à effet de serre.
- **Effets sur l'eau** : Le besoin en eau pour l'irrigation des plants et pour la consommation locale, pourrait exercer une pression sur cette ressource. De plus, une mauvaise gestion des déchets provenant des activités de production (utilisation de latrines, de produits phytosanitaires etc.) pourrait conduire à la pollution des eaux de surface, exacerbant le risque d'eutrophisation due au drainage des eaux pluviales.
- **Accident de travail** : Durant les activités de production de plants, le personnel recruté pourrait être exposé à des risques d'accidents de travail, notamment dus à la manipulation d'outils tranchants ou à l'ingestion de produits phytosanitaires.
- **Effet sur la population voisine** : La génération de déchets solides crée des impacts esthétiques négatifs en dégradant le paysage. Cette situation peut également favoriser la prolifération de certaines pathologies.

Tableau 5 : Matrice de synthèse des effets négatifs durant la phase d’opération

Activités sources d’impact	Composante du milieu affecté			Nature de l’impact/effet
	Physique	Biologique	Humain	
Acquisition de substrat	Sol			Dégradation du sol par la collecte de la couche arable (érosion différentielle).
	Air			Pollution par émission de gaz à effet de serre dû aux transports.
Irrigation de la pépinière	Eau			Pression sur la ressource en eau.
Production des plants			Personnel de la pépinière	Risque d’accidents de travail Risque sanitaire dû à l’utilisation de produits phytosanitaires.
Gestion des déchets	Eau			Risque de pollution des eaux (usage de latrines, produits phytosanitaires, drainage, déchets, etc.).
			Nuisance	Pollution visuelle.

Commenté [FM1]: pas inclu dans la matrice / évaluation des effets plus bas

6.3.3 Tableau synthèse d'évaluation des effets reliés à l'opération de la pépinière

L'évaluation des risques environnementaux du projet selon la méthodologie tirée de la Matrice de Léopold révèle un niveau d'effet négatif potentiel considéré comme faible pendant la phase d'opération de la pépinière, avec un pointage moyen de 1,55/5. Des mesures d'atténuation des effets négatifs seront mises en place pour chacun des effets identifiés ci-dessous. Elles sont expliquées ultérieurement dans le document.

De plus, l'opération de cette pépinière est associée à un niveau d'effet positif modéré, avec un pointage moyen de 3/5, selon l'analyse présentée dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Tableau synthèse évaluation des effets reliés à l'opération de la pépinière

L'évaluation des risques environnementaux du projet selon la méthodologie tirée de la Matrice de Léopold révèle un niveau d'effet négatif potentiel considéré comme faible pendant la phase d'opération de la pépinière, avec un pointage moyen de 1,55/5. Des mesures d'atténuation des effets négatifs seront mises en place pour chacun des effets identifiés ci-dessous. Elles sont expliquées ultérieurement dans le document.

De plus, l'opération de cette pépinière est associée à un niveau d'effet positif modéré, avec un pointage moyen de 3/5, selon l'analyse présentée dans le tableau ci-dessous.

Effets potentiels (opérations)	Positifs ou négatifs	Évaluation des effets potentiels					
		Probabilité d'occurrence	Étendue géographique	Durée	Valeur de la composante affectée	Intensité de l'altération	Importance globale
Création d'emploi (opérations)	Positif	4	1	3	1	1	2
Adaptation aux CC et promotion de l'agroforesterie	Positif	3	4	4	4	3	3,6
Diversification des sources de revenus (producteurs, productrices)	Positif	3	4	4	4	3	3,6
Diversification des sources de revenus de la coopérative	Positif	4	1	3	3	3	2,8
Accroissement du nombre de membre de la coopérative	Positif	2	2	3	2	2	2,2
Amélioration des conditions sociales	Positif	3	4	4	3	2	3,2

UNCLASSIFIED | NON CLASSIFIÉ

Amélioration de la sécurité alimentaire	Positif	3	4	4	4	2	3,4
Impact global des effets positifs potentiels de l'opération de la pépinière	3						
Effets potentiels (opérations)	Positifs ou négatifs	Évaluation des effets potentiels					
		Probabilité d'occurrence	Étendue géographique	Durée	Valeur de la composante affectée	Intensité de l'altération	Importance globale
Risque santé pour le personnel technique de la pépinière	Négatif	1	1	3	1	1	1,4
Pollution de l'eau	Négatif	1	2	3	2	2	2
Réduction de la disponibilité de l'eau	Négatif	1	1	3	1	1	1,4
Dégradation liée à la génération de déchets	Négatif	1	1	3	1	1	1,4
Impact global des effets négatifs potentiels de l'opération de la pépinière	1,55						

6.3.4- Mesures d'atténuation en phase d'opération

Pour éviter les effets de l'acquisition de substrat sur le sol et ses composantes, le projet envisage l'utilisation de la tourbe de coco comme substrat pour la production de ces plants en sachets.

Dans l'optique de limiter les émissions de gaz à effet de serre liées au transport de la tourbe de coco vers le site, la coopérative devra prendre en charge l'entretien mécanique régulier des véhicules utilisés et optimisera les itinéraires.

Afin de réduire les effets négatifs de la pépinière sur les ressources d'eau, la coopérative mettra en place plusieurs mesures d'atténuation. Tout d'abord, un forage sera réalisé avec toutes les précautions nécessaires pour garantir la qualité de l'eau et prévenir toute forme de contamination. Des spécialistes seront chargés des travaux, avec un design incluant des dispositifs pour empêcher l'entrée de substances indésirables dans le forage et les eaux souterraines.

Un dispositif de gestion rationnelle de l'eau provenant du forage sera mis en place pour éviter le gaspillage. L'arrosage sera effectué de manière responsable, en évitant les arrosages à boyau ouvert et en choisissant les périodes de la journée où l'ensoleillement est moins intense, entre autres grâce au système de micro-aspersion. De plus, une zone tampon de végétation sera maintenue le long du cours d'eau pour protéger sa qualité.

Pour éviter toute contamination des eaux de surface, la coopérative mettra en place une gestion adéquate des déchets. Cela inclura la construction des latrines en respectant une distance d'au moins 10 m entre leur base et la nappe phréatique et l'installation d'une fosse septique conforme connectée aux sanitaires du personnel, assurant ainsi une gestion sécurisée et hygiénique des eaux usées sur le site. Et signalons que les fosses septiques seront vidées selon le besoin et sans débordement. La vidange sera confiée à une entreprise agréée de la zone.

Afin de prévenir et éviter les effets potentiels négatifs sur le personnel de gestion de la pépinière, un protocole sanitaire sera élaboré afin de minimiser les risques d'attaques d'insectes et aussi avoir une procédure à mettre en œuvre pour faire face à des attaques éventuelles d'insectes ravageurs et de maladies cryptogamiques, dans le respect de l'environnement. L'utilisation de biopesticides sera priorisée pour l'entretien des plants au regard de leur faible niveau de toxicité. Les produits seront gérés et stockés de façon sécuritaire et les personnes impliquées seront formées en ce sens. Les travailleurs et travailleuses auront accès et utiliseront adéquatement les équipements et le matériel nécessaires à la réalisation de leurs tâches, y compris les équipements de protection individuelle.

La coopérative mettra en place **une gestion intégrée et appropriée des déchets de la pépinière** afin de réduire leurs effets négatifs. Le personnel de la pépinière bénéficiera de formations et de sensibilisation pour assurer le tri et le stockage adéquat des déchets, ainsi que pour le compostage des déchets organiques, visant ainsi à minimiser leur génération.

Tableau 7 : Matrice de synthèse des mesures d'atténuation en phase d'opération

Activités sources d'impact	Nature de l'impact/l'effet	Mesures d'atténuations
Acquisition de substrat	Dégradation du sol par la collecte de la couche arable (érosion)	Acquérir la tourbe de coco pour des fins de substrats.
	Pollution par émission de gaz à effet de serre dû aux transports	Optimiser la planification afin de limiter les transports.
Irrigation de la pépinière	Pression sur la ressource en eau	-Mise en place d'un dispositif de gestion rationnelle de l'eau; -Mise en place d'un système d'irrigation par micro-aspersion avec brumisation; -Respecter les horaires d'irrigation.
Production des plants	Risque d'accidents de travail pour le personnel	-Formation du personnel en santé et sécurité au travail; -Mettre à la disposition des travailleurs et travailleuses des ÉPI.
	Risques sanitaires pour le personnel	-Mise en place d'un protocole sanitaire afin de minimiser les risques d'attaques d'insectes; -Utilisation de biopesticides et de fertilisants biologiques pour le suivi des plants.
Gestion des déchets	Risque de pollution des eaux (usage de latrines, produits phyto, drainages, déchets...)	-Stocker adéquatement les déchets toxiques (avec formation) - Promouvoir le compostage des déchets organiques; - Construire les latrines en respectant une distance d'au moins 10 m entre la base de la latrine et la nappe phréatique ; - Fosse septique conforme connecté aux sanitaires pour le personnel; - Maintien de la zone tampon de végétation.
	Pollution visuelle Risques pathologiques	-Limiter la génération de déchets en amont; -Stockage adéquat des déchets; -Gestion adéquate des déchets afin d'éviter toute contamination.

Pour garantir l'adoption de bonnes pratiques environnementales pendant la phase opérationnelle, la coopérative établira un plan d'action environnemental. Ce plan inclura la gestion des déchets, de l'eau et d'autres aspects environnementaux. Des fiches de suivi seront également développées pour assurer une gestion efficace de la pépinière, en documentant les activités. De plus, des sessions de travail et de formation seront organisées régulièrement avec les membres de la coopérative pour promouvoir l'application de ces bonnes pratiques. Ces sessions viseront à sensibiliser et à former le personnel sur les méthodes appropriées de gestion des déchets, de l'utilisation de l'eau et d'autres mesures environnementales, renforçant ainsi l'engagement de la coopérative envers la durabilité environnementale.

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Après la mise en œuvre des mesures d'atténuations prévues et autres bonnes pratiques, les effets résiduels seront minimes et négligeables.

7. Participation et préoccupations du public

7.1 Site d'Agboville

Dans le cadre de l'engagement communautaire et de la consultation des parties prenantes, une réunion a été tenue le vendredi 24 mai 2024 à Ananguié, en partenariat avec la coopérative CIPACCA. Cette rencontre a réuni 14 participants, parmi lesquels figuraient des autorités coutumières, des leaders communautaires, des producteurs et des responsables de la coopérative, incluant une femme.

L'ordre du jour portait sur la présentation du projet et ses implications potentielles. Les autorités locales ont accueilli favorablement cette initiative, tout en exprimant une préoccupation concernant l'intégration de la main-d'œuvre locale dans les travaux de construction des infrastructures de la pépinière. En réponse, il a été assuré que tous les prestataires seraient sensibilisés et engagés à impliquer activement la main-d'œuvre locale dans ces activités.

À la fin des discussions, les autorités locales ont souligné l'importance de réaliser une libation sur le site avant le début effectif des travaux de construction.

Cette consultation a permis de clarifier les attentes et les préoccupations de la communauté locale, renforçant ainsi l'engagement de la coopérative à intégrer pleinement ces considérations dans la mise en œuvre du projet.



Photo 9 : Vue de la rencontre avec la population d'Ananguié

7.2 Site de Daloa

Dans le cadre de l'engagement communautaire et de la consultation des parties prenantes, une réunion a été organisée le mercredi 15 mai 2024 à Loboguiguia, en partenariat avec la coopérative CEDA. Cette rencontre a rassemblé 57 participants dont 27 femmes, parmi lesquels figuraient des autorités coutumières, des leaders communautaires, des producteurs et productrices, ainsi que des responsables de la coopérative et d'autres membres de la communauté.

Les discussions ont porté sur la présentation du projet et ses potentiels impacts. Les autorités villageoises ont manifesté un soutien enthousiaste envers cette initiative. Cependant, elles ont également soulevé plusieurs préoccupations.

Une des préoccupations concernait l'approvisionnement en eau pour l'irrigation, et si cette eau serait potable et disponible pour les ménages proches du site des pépinières. En réponse, le directeur de la coopérative a assuré à la population que lors de la phase opérationnelle, le conseil d'administration déciderait d'un mécanisme assurant un approvisionnement en eau adéquat sur le site.

Une autre préoccupation importante portait sur l'inclusion des femmes dans les activités du projet, un aspect crucial pour SOCODEVI, conforme à nos engagements et politiques. Il a été partagé qu'il était prévu d'intégrer activement plusieurs femmes membres de la coopérative, lors de la phase de construction et d'opération de la pépinière au sein du comité de gestion de la pépinière. De plus, les femmes pourraient participer à divers travaux tels que l'empotage, le semis et l'entretien du site.

Enfin, une question a été soulevée concernant le processus d'acquisition des plants d'arbres d'ombrage. La coopérative a répondu en indiquant que, outre le processus habituel de distribution de ces plants via les programmes de durabilité de la coopérative, toute personne intéressée à acquérir des plants devrait se référer au comité de gestion spécifiquement mis en place à cet effet.

Le chef du village a également souligné l'importance cruciale de construire une clôture robuste pour protéger le site contre les dommages potentiels causés par les animaux errants, en particulier les bovins. Ceci était déjà prévu dans la conception des travaux.

Cette réunion a permis de clarifier les attentes et les préoccupations de la communauté locale, renforçant ainsi l'engagement de la coopérative à intégrer ces considérations dans la mise en œuvre du projet.



Photo 10 : Vue de la rencontre avec la population de Loboguiguia



Photo 11 : Photo de famille avec les personnes participantes à la consultation de Loboguiguia

7.3 Site de Lakota

Dans le cadre de l'engagement communautaire et de la consultation des parties prenantes, une réunion a été organisée le mercredi 22 mai 2024 à Akabreboua, en partenariat avec la coopérative SOCOPDAL. Cette rencontre a rassemblé 15 hommes, parmi lesquels figuraient des autorités coutumières, des leaders communautaires, des producteurs et productrices, ainsi que des responsables de la coopérative et d'autres membres de la communauté.

Les discussions ont porté sur la présentation du projet et ses potentiels impacts. À la suite des présentations, les autorités villageoises ont accueilli le projet avec enthousiasme, soulignant qu'il permettrait aux producteurs et productrices de diversifier leurs sources de revenus grâce à l'introduction d'espèces fruitières dans les parcelles agricoles. Cependant, deux préoccupations majeures ont été exprimées.

La première concernait l'implication de la main-d'œuvre locale dans les travaux de construction des infrastructures. En réponse, le directeur de la coopérative a rassuré la population que toutes les dispositions seraient prises pour faire participer la main-d'œuvre locale à certaines activités pendant les travaux.

La seconde préoccupation portait sur une tombe située dans les environs du site. Le directeur a également rassuré les autorités villageoises qu'il n'y aurait pas de profanation, compte tenu de la position de ladite tombe par rapport au site à exploiter.

Enfin, le chef du village a insisté sur l'importance de réaliser une libation sur le site avant le démarrage effectif des travaux de construction.

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Cette réunion a permis de clarifier les attentes et les préoccupations de la communauté locale, renforçant ainsi l'engagement de la coopérative à intégrer ces considérations dans la mise en œuvre du projet.



Photo 12 : Vue de la rencontre avec la population d'Akabreboua

7.4 Site de Méagui

Dans le cadre de l'engagement communautaire et de la consultation des parties prenantes, une réunion a été organisée le samedi 18 mai 2024 à Gnipi 2, en partenariat avec la coopérative SCOSACI. Cette rencontre a rassemblé 35 personnes, dont une femme, parmi lesquelles figuraient des autorités coutumières, des leaders communautaires, des producteurs et productrices, ainsi que des responsables de la coopérative et d'autres membres de la communauté. Les discussions ont porté sur la présentation du projet et ses potentiels impacts. Après la présentation, les autorités villageoises ont montré leur grand enthousiasme et leur adhésion à cette initiative.

Cependant, elles ont également soulevé quelques préoccupations. L'une concernait l'implication des femmes et des jeunes hommes dans les activités du projet. En réponse, il a été rappelé qu'un comité de gestion de la pépinière inclurait un certain nombre de femmes membres de la coopérative. De plus, les femmes pourraient participer à divers travaux tels que l'empotage, le semis et l'entretien du site. Pour ce qui est de la jeunesse, toutes les entreprises prestataires feront l'effort de faire participer la main-d'œuvre locale aux différents travaux de construction.

Une autre préoccupation portait sur les effets négatifs de l'utilisation de produits phytosanitaires chimiques sur la pépinière. En réponse, la population a été informée qu'un protocole sanitaire permettant de minimiser les attaques parasitaires sera élaboré et partagé avec le comité de gestion de la pépinière, y compris le pépiniériste. En cas d'attaque persistante, seuls des biopesticides seront utilisés.

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Enfin, le chef du village a attiré l'attention de la coopérative sur l'importance de faire une libation sur le site avant le démarrage effectif des travaux de construction.

Cette réunion a permis de clarifier les attentes et les préoccupations de la communauté locale, renforçant ainsi l'engagement de la coopérative à intégrer ces considérations dans la mise en œuvre du projet.



Photo 13 : Vue de la rencontre avec la population à Gnipi 2

8. Suivi et surveillance

Un suivi sera fait tant pendant les activités de construction ainsi qu'en phase opérationnelle pour vérifier la mise en œuvre effective des mesures d'atténuation, mesures de renforcement des capacités environnementales et autres bonnes pratiques dont cette évaluation environnementale fait état. La personne consultante en génie civil recrutée pour le suivi et contrôle des travaux pendant la phase de construction, et en collaboration avec le spécialiste en agriculture intelligente face au climat de SOCODEVI veilleront et s'assureront aussi que les mesures d'atténuation prévues par les entreprises de construction sont mises en œuvre et efficaces. Cette surveillance permettra, le cas échéant, d'identifier les impacts imprévus, et, si requis, d'ajuster les mesures pour les éliminer ou les atténuer.

Pour ce faire, des fiches de suivi environnemental seront développées puis utilisées à cet effet. Pendant la phase opérationnelle, le personnel de SOCODEVI sera responsable de faire les visites de suivi qui s'imposent et d'accompagner le comité en environnement de la coopérative dans les tâches de suivi environnemental, de remplissage des fiches de suivi environnemental et de rapportage auprès du conseil d'administration de la coopérative pendant toute la durée du projet et ce, au regard des engagements environnementaux du IFCC. Signalons aussi que le personnel de la pépinière y compris les membres du comité de gestion seront formés par les différents prestataires sur l'usage et l'entretien des différentes infrastructures construites sur le site.

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Cet accompagnement favorisera une appropriation par la coopérative des mesures et méthodes nécessaires à la protection de l'environnement, tout comme à la bonne conduite des opérations de production de plants d'arbres à des fins d'ombrage et autres.

9. Conclusion de l'évaluation environnementale

L'évaluation environnementale du projet mené par SOCODEVI en Côte d'Ivoire met en lumière les effets potentiels des phases de construction et d'opération de la pépinière, en intégrant les préoccupations des membres de la communauté. Les effets potentiels des changements climatiques sur la réussite du projet ont également été pris en compte, et des mesures d'adaptation appropriées seront mises en place.

Cette étude révèle que l'application des mesures d'évitement et d'atténuation permettra de limiter significativement les risques environnementaux et sociaux. Ce projet repose sur des appuis matériels et techniques fournis aux partenaires, y compris les prestataires de services et la coopérative, selon une approche axée sur le renforcement organisationnel, des connaissances et des capacités.

Les effets négatifs potentiels associés à la phase de construction ont été identifiés et évalués. Ces effets incluent principalement la gestion des déchets, les nuisances aux populations voisines, les impacts sur le sol, l'air et l'eau, ainsi que les risques pour la santé et la sécurité du personnel de chantier. Bien que jugés globalement faibles, ces effets nécessitent des mesures d'atténuation spécifiques pour minimiser leur impact. Parmi ces mesures, on trouve la gestion adéquate des déchets, le port d'équipements de protection individuelle (EPI), des formations en santé et sécurité, ainsi que des actions pour limiter les nuisances sonores et contrôler la qualité de l'air et de l'eau. L'engagement des prestataires de services à mettre en œuvre ces mesures est crucial et conditionnera leur sélection. De plus, des suivis réguliers seront réalisés pour s'assurer de l'implantation effective de ces mesures d'atténuation.

Pendant la phase d'opération de la pépinière, les effets négatifs seront largement compensés par des effets positifs significatifs. Parmi les avantages, on trouve la promotion de l'agroforesterie et l'adaptation au changement climatique pour les communautés cacaoyères de la région. Ces pratiques contribueront à améliorer la résilience des cultures et à renforcer la biodiversité locale. Un soutien substantiel sera également fourni pour renforcer les capacités des membres de la coopérative qui gèrent la pépinière, assurant ainsi l'adoption des bonnes pratiques environnementales. Des mesures d'atténuation ont été identifiées pour chaque effet négatif potentiel et seront promues par la coopérative.

En conclusion, cette évaluation environnementale a permis de définir des mesures spécifiques pour atténuer les effets négatifs potentiels des constructions et des opérations de la pépinière, tout en maximisant les bénéfices pour l'environnement et les communautés locales. Le succès de ces initiatives dépendra de l'engagement des parties prenantes à respecter et à mettre en œuvre ces mesures, soutenu par des suivis réguliers et un renforcement des capacités locales.

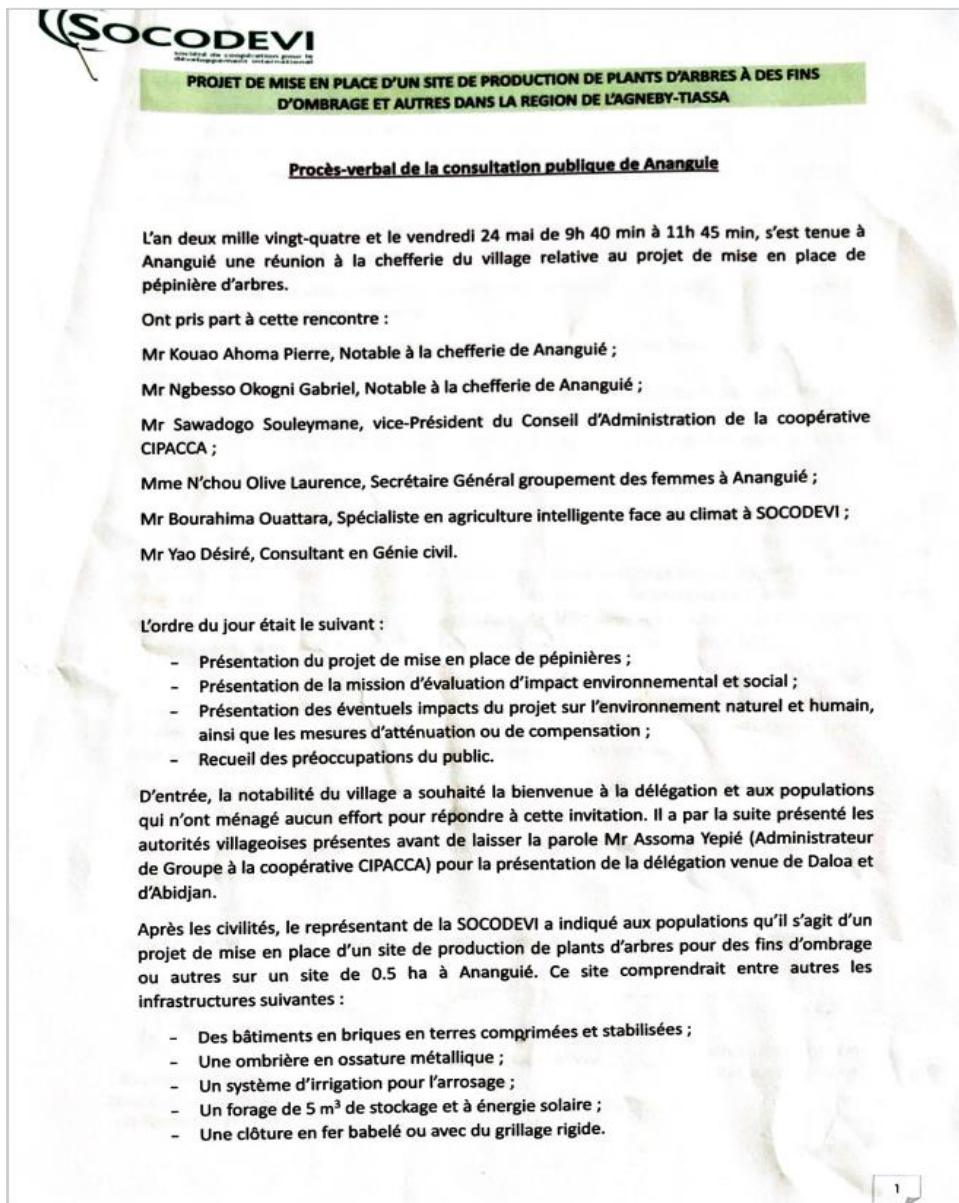
UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Considérant les effets environnementaux analysés et les mesures d'atténuation qui seront mises en œuvre, cette initiative n'est pas susceptible d'entraîner des effets négatifs importants sur l'environnement. De plus, aucun effet négatif lié à des incompatibilités d'usage du territoire ou des effets cumulatifs négatifs en combinaison avec d'autres activités du milieu n'est prévu.

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

ANNEXES

Annexe 1: Rapport verbal de la consultation publique à Ananguié





Et que la présente rencontre s'inscrit dans l'évaluation environnementale du site avant le début des travaux. Il a aussi indiqué que l'évaluation des impacts négatifs possibles sur les milieux biophysique et humain ainsi que l'identification des mesures d'atténuation ou de compensation de ces impacts ont été déjà réalisés. Cette séance donne l'occasion de sensibiliser les populations sur ces impacts potentiels et de recueillir leurs préoccupations sur ces aspects.

Concernant les impacts négatifs probables, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que le projet nécessiterait le déboisement et la mise à nu du sol sur toute la superficie du site.

Quant aux impacts positifs potentiels, la personne représentante de la SOCODEVI a présenté aux populations les avantages suivants :

- Opportunités d'emplois permanents et temporaires pour les jeunes et groupements de femmes du village ;
- Disponibilité du matériel végétal à moindre coût et répondant aux besoins des producteurs et productrices pour l'agroforesterie ;
- Disponibilité d'eau potable qui améliore la qualité de vie des populations proches du site de production ;
- Réduction des travaux ménagers des femmes et des jeunes filles proches du site ;
- Une attitude de coopération et d'esprit communautaire se renforcera de cette initiative.

Après cette présentation, des échanges ont eu lieu entre la délégation et les populations présentes. De ces échanges, on retient que la population a donné son avis favorable pour la réalisation du projet car aucun cas d'opposition n'a été relevé. Cependant elle a souligné l'implication de la main d'œuvre locale dans les différents travaux de constructions.

Pour la préoccupation exprimée par les populations, notamment en ce qui concerne la prise en compte de la main d'œuvre locale dans le projet, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que toutes les dispositions seront prises avec les entreprises prestataires pour impliquer les populations dans les différents travaux de constructions.

La notabilité du village quant à elle, a recommandé à la délégation de procéder à une cérémonie de libation sur le site avant d'engager tous travaux.

À la suite des différents échanges et l'ordre du jour étant épuisé, le représentant du chef du village a levé la séance.

Pour SOCODEVI

Bourahima Ouattara,
Spécialiste en agriculture
intelligente face au climat

Pour la coopérative CIPACCA

**Sawadogo Souleymane, Vice-
PCA**

Pour la population

Kouao Ahoma Pierre,
Notable à Anangulé

Annexe 2: Liste de présence de la consultation publique à Ananguié



PROJET: Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC) Côte d'Ivoire

Objet: Consultation Publique Pour le projet de mise en place de pépinières avec la Coopérative CIBUCCA.
 LISTE DE PRESENCE

DATE: 21/05/2024 LIEU: ANANGUIE (AGBOVILLE)

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Structure	Sexe (M / F)	Contact	Email	Emargement
1	SAMBOGODO SOULEYMANE	VICE-PCA	M	074865232		
2	YAPO N'GONEN BE	TC	M	074106766		
3	KOUAO AHOME PIERRE	NOTABLE	M	0708212727		
4	NGBESSO OKESNI GABRIEL	NOTABLE	M	0504304559		
5	N'DJA N'BA FELIX	Platon	M	0798214959		
6	N'DA N'DA MOÏSE	CS	M	0709965509		
7	N'ZI KOUADIO JELAN	DELEGUE	M	0795811777		

8	OUERADGO MAMBOU JUNIOR	COMPTABLE	M	0788690576	omamboujunior@gmail.com	
9	OUALLIN BECHI ARUEL	PR	M	055641331		
10	AHOME YEFÉ	ADS	M	0745618120	yefebommo@gmail.com	
11	Laurence Olive N'Chou	S-G. groupe des femmes	F	0585944868		
12	N'GIBESSO PARFAIT		M	0566442775		
13	N'GUESSO ABRAHAM J-ROSE		M	0749099777		
14	YAO Desiné	conseiller GC	M	0707019081		



PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SITE DE PRODUCTION DE PLANTS D'ARBRES À DES FINS D'OMBRAGE ET AUTRES DANS LA REGION DU HAUT-SASSANDRA

Procès-verbal de la consultation publique de Loboguiguia

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 15 mai de 9h 15 min à 10h 40 min, s'est tenue à Loboguiguia une réunion sous le préau de la chefferie du village relative au projet de mise en place de pépinière d'arbres.

Ont pris part à cette rencontre :

Mr Blé Zouzouko Etienne, Chef du village de Loboguiguia ;

Mr Gnakaguhe Théodore, Sous-chef de Loboguiguia ;

Mr Oulai Dan Omer, Chef de communauté ;

Mr Gnakadja Léon, Chef de communauté ;

Mme Blé Blandine, Présidente des femmes ;

Mr Bourahima Ouattara, Spécialiste en agriculture intelligente face au climat à SOCODEVI ;

Mr Tao Moussa, Trésorier adjoint à la coopérative CEDA ;

Mr Yeboue Kouakou Olivier, Directeur de la coopérative CEDA ;

Mme N'goran Aya Sylvie, Administratrice de groupe à la coopérative CEDA ;

Mme Tapé Sylvie, Trésorière à la coopérative CEDA ;

Mr Gueu Modeste, Délégué de la coopérative CEDA à Loboguiguia.

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de mise en place de pépinières ;
- Présentation de la mission d'évaluation d'impact environnemental et social ;
- Présentation des éventuels impacts du projet sur l'environnement naturel et humain, ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation ;
- Recueil des préoccupations du public.

D'entrée, Monsieur le Chef du village de Loboguiguia par l'intermédiaire du sous-chef a souhaité la bienvenue à la délégation et aux populations qui n'ont ménagé aucun effort pour répondre à cette invitation. Et a par la suite présenté les différents leaders communautaires présents avant de laisser la parole à Mr Gueu Modeste représentant la coopérative CEDA à Loboguiguia pour la présentation de la délégation venue de Daloa.

Après les civilités, le Directeur de la coopérative CEDA a indiqué aux populations qu'il s'agit d'un projet de mise en place d'un site de production de plants d'arbres pour des fins d'ombrage ou autres sur un site de 0.5 ha à Loboguiguia. Ce site comprendrait entre autres les infrastructures suivantes :

- Des bâtiments en briques en terres comprimées et stabilisées ;
- Une ombrière en ossature métallique ;
- Un système d'irrigation pour l'arrosage ;



- Un forage de 5 m³ de stockage et à énergie solaire ;
- Une clôture en fer bachelé ou avec du grillage rigide.

Après son intervention, la parole a été passée au représentant de la SOCODEVI qui a rappelé l'importance de cette rencontre qui s'inscrit dans l'évaluation environnementale du site avant le début des travaux. Il a aussi indiqué que l'évaluation des impacts possibles sur les milieux biophysique et humain ainsi que l'identification des mesures d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs ont été déjà réalisés. Et que cette séance donne l'occasion de sensibiliser les populations sur ces impacts potentiels et de recueillir leurs préoccupations sur ces aspects.

Concernant les impacts négatifs probables, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que le projet nécessiterait le déboisement et la mise à nu du sol sur toute la superficie du site.

Quant aux impacts positifs potentiels, la personne représentante de la SOCODEVI a présenté aux populations les avantages suivants :

- Opportunités d'emplois permanents et temporaires pour les jeunes et groupements de femmes du village ;
- Disponibilité du matériel végétal à moindre coût et répondant aux besoins des producteurs et productrices pour l'agroforesterie ;
- Disponibilité d'eau potable qui améliore la qualité de vie des populations proches du site de production ;
- Réduction des travaux ménagers des femmes et des jeunes filles proches du site ;
- Une attitude de coopération et d'esprit communautaire se renforcera de cette initiative.

Après cette présentation, des échanges ont eu lieu entre la délégation et les populations présentes. De ces échanges, il ressort les préoccupations et recommandations suivantes :

- L'implication des femmes et des jeunes du village dans la mise en œuvre du projet ;
- L'approvisionnement en eau potable pour les populations proches de la pépinière ;
- Le processus d'obtention des plants d'arbres et le mécanisme de suivis techniques.

Pour les préoccupations exprimées par les populations, notamment en ce qui concerne la prise en compte des jeunes et femmes dans le projet, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que toutes les dispositions seront prises avec les entreprises prestataires pour impliquer les populations dans les différents travaux de constructions.

Le chef du village quant à lui a recommandé à la délégation d'opter pour une clôture très solide afin d'être à l'abri d'éventuels dégâts d'animaux (bovins) errants.

En conclusion, les populations ont été largement informées de la réalisation du projet, aucun cas d'opposition n'a été relevé.

À la suite des différents échanges et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le chef du village a levé la séance.

Pour SOCODEVI


Bourahima Ouattara,
Spécialiste en agriculture
intelligente face au climat

Pour la coopérative CEDA


Yeboue Diouf
CEDA COOP-CA
Société Coopérative Agricole ENERGIE
du Département de Dakou
avec Conseil d'Administration
Le Directeur / 87 87 89 17

Pour la population


Bié Zouzouko Etienne, Chef
de village Kougouguia



UNCLASSIFIED | NON
 CLASSIFIÉ

Annexe 4: Liste de présence de la consultation publique à Loboguiguia



PROJET: Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC) Côte d'Ivoire

Objet: Consultation du public de Loboguiguia (Projet technique)

LISTE DE PRESENCE

DATE: 15/05/2024 LIEU: Loboguiguia

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Structure	Sexe (M / F)	Contact	Email	Emergence
01	N'Goran Ayo Sylvie	ADG/CEDA	F	0709274654	ngoranay@ceda.gov.ci	ES
02	YEBOLIE KOUAKOU OLIVIER	Dir/CEDA	M	0787638311	yebolie@ceda.gov.ci	ES
03	TAPE SYLVIE	Trésorière/CEDA	F	0152417708		ES
04	ESSUI N'GUESSAN HERVE	ANALYSEUR/CEDA	M	074475446		ES
05	CELICU - MOÏSE	PEPINIERISTE	M	07-0877727		ES
06	TAO NOUSSA	Trésorière ANS	F	075797466		ES
07	Kouassi Kouassi Pauline	PR	M	067280781		ES

08	Doucou Dan Paul	Chef communal de Dan	M	05-66-55-83-08		ES
09	GUILLAUME FAYE	Planteur	M	070557132		ES
10	BE BLAINE	PRENANTE DES FEMMES	F	074735 32 31		ES
11	GRANDJEAN GENEVIEVE	COMMERÇANTE	F	056418 32 34		ES
12	DOUKOUSE FRED	ANALYSEUR SOCOBEVI	M	072835 44 22	fred@doukouse.com	ES
13	ZARÉ GABRIEL-JAVIER	PLANTEUR	M	07283316		ES
14	Posteur YEO	Posteur	M	070712222	clmsy@ceda.gov.ci	ES
15	FOURE YOUSOUF	PLANTEUR	M	054530 34 54		ES
16	IDO KENIS	PLANTEUR	M	070820547		ES
17	DEMO BERNARDE	PRODUCTRICE	F	054451 33 83		ES
18	GUERE TABRO GUY	Planteur	M	057477 03 85		ES
19	KUPRO GUY	plantieur	M	05752181 70		ES

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Objet:

LISTE DE PRESENCE

DATE: 11/01/2024 LIEU: La Robe Riv 9

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Structure	Sexe (M / F)	Contact	Email	Emargement
20	BLE ZOUJOUKO ETIENNE	CHEF DU VILLAGE	M	07 09 42 58 48	blezoujouko555@gmail.com	[Signature]
21	GNAKAGUIE THEODORE	SOUS CHEF	M	05 76 43 66 16		[Signature]
23	DODO LIBERT	NOTABLE	M	07 47 39 94 46		[Signature]
24	Keaty Etienne	Notable	M	05 45 01 13 15		[Signature]
25	Doumbia Saly-	Notable	M	07 08 72 44 34		[Signature]
26	Emacida Lion	chef de communauté	M	07 08 72 44 34		[Signature]
27	BAI		M			[Signature]

28	SERY KAGO	PLANTEUR	M	01 52 22 52 23		[Signature]
29	TAO AMENAN SOLANGE	COMMERCANTE	F	05 65 68 52 32		[Signature]
30	PALINFO MARCIAL	PLANTEUR	M			[Signature]
31	GNOLEBA JEANNE	COMMERCANTE	F			[Signature]
32	SACRE EMILIOVNE	PLANTEUR	F	05 54 32 21 23		[Signature]
33	GOSIE THERESE	COMMERCANTE	F	05 06 94 50		[Signature]
34	DOLU GRESH MICHELLE	COMMERCANTE	F	05 00 47 56 04		[Signature]
35	KAPOJA PAULINE	COMMERCANTE	F	05 41 64 00 15		[Signature]
36	YOLO NATACHA	COMMERCANTE	F	05 55 73 28 16		[Signature]
37	ZOBO GERMAIN	PLANTEUR	M	05 54 12 12 63		[Signature]
38	TAPE VIRGINIE	PRODUCTRICE	F			[Signature]
39	KIKPEH JEANNE	PRODUCTRICE	F			[Signature]

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

PROJET: Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC) Côte d'Ivoire

Objet:

LISTE DE PRESENCE

DATE: 08/05/2021 LIEU: Lobo, Riv. Boua

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Structure	Sexe (M / F)	Contact	Email	Emargement
40	Mme BOUATO TATÉ LIÉ	PRODUCTRICE	F	05 06 44 30 43		<i>[Signature]</i>
41	GNÈRE VIRGINIE	PRODUCTRICE	F	05 02 13 92 37		<i>[Signature]</i>
42	MAKA BAWARA NEUVE GBOKO	PRODUCTRICE	F	07 57 70 90 69		<i>[Signature]</i>
43	BOUATO AGNÈSE	MENAGÈRE	F	07 47 18 67 47		+
44	HANOUNOU VOKOI SABIÉ	COMMERCANTE	F	05 85 94 33 40		<i>[Signature]</i>
45	ZERÉ HENRIÈTE	PRODUCTRICE	F	05 94 13 76 68		+
46	DORCAS KOUAKOU	COFFÈRE	F	07 58 47 03 07		<i>[Signature]</i>

47	GOGBE PATRICIA	MENAGÈRE	F			+
48	BOU GOULEM GUÈRE	PRODUCTRICE	M			+
49	TATÉ LATISSA	MENAGÈRE	F			<i>[Signature]</i>
50	GBARÈRE ANOUKOU JACQUELINE	MENAGÈRE	F			<i>[Signature]</i>
51	ZOHRO BERNARD	PRODUCTEUR	M	01 53 87 32 33		<i>[Signature]</i>
52	ZOKOU LOUIS	PRODUCTEUR	M	07 57 94 44 77		<i>[Signature]</i>
53	ZONGO HANADOU	PRODUCTEUR	M	07 00 18 44 68		<i>[Signature]</i>
54	ZOUZOU BEATRICE	MENAGÈRE	F	05 85 19 96 57		<i>[Signature]</i>
55	DEPIE VIRGINIE	MENAGÈRE	F	05 94 97 91 54		<i>[Signature]</i>
56	KEA AMÈE	MENAGÈRE	F	07 58 85 23 93		<i>[Signature]</i>
57	CONSTANTE TETEM	MENAGÈRE	M	07 08 76		<i>[Signature]</i>

Annexe 5: Rapport verbal de la consultation publique à Lakota



PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SITE DE PRODUCTION DE PLANTS D'ARBRES À DES FINS D'OMBRAJE ET AUTRES DANS LA REGION DU LÔH-DJIBOUA

Procès-verbal de la consultation publique de Akabreboua

L'an deux mille vingt-quatre et le mercredi 22 mai de 9h 15 min à 10h 50 min, s'est tenue à Akabreboua une réunion chez le chef central du village relative au projet de mise en place de pépinière d'arbres.

Ont pris part à cette rencontre :

- Mr Bagoua Goba Ignace, Chef du village de Nakodouko ;
- Mr Gadjji Dadie Salomon, Chef du village de Zahiboue ;
- Mr N'guessan Lobio Maxime, Chef du village de Tanollie ;
- Mr Gnhoue Gnagbo Nathanael, Chef du village de Dabeko ;
- Mr Ziriga Djekouri, Propriétaire terrien ;
- Ziriga K Benjamin, Propriétaire terrien ;
- Mr Bagoua Rodolphe, Président des jeunes ;
- Mr Adou N'goran J-C, Directeur de la coopérative SOCOPDAL
- Mr Djouya Irigalé Mesmin, Administrateur De Groupe - SOCOPDAL
- Mr Bourahima Ouattara, Spécialiste en agriculture intelligente face au climat à SOCODEVI ;

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de mise en place de pépinières ;
- Présentation de la mission d'évaluation d'impact environnemental et social ;
- Présentation des éventuels impacts du projet sur l'environnement naturel et humain, ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation ;
- Recueil des préoccupations du public.

D'entrée, Monsieur le Chef central du village d'Akabreboua a souhaité la bienvenue à la délégation venue de Daloa et a par la suite présenté les différents chefs et leader présents à cette rencontre avant de laisser la parole à Mr Adou Directeur de la coopérative SOCOPDAL à Lakota pour la présentation de la délégation.

Après les civilités, le Directeur de la coopérative SOCOPDAL a planté le décor en indiquant aux populations qu'il s'agit d'un projet de mise en place d'un site de production de plants d'arbres pour des fins d'ombrage ou autres sur un site de 0.5 ha situé à Akabreboua et appartenant à SOCOPDAL. La présentation ci-après des détails du projet a été l'affaire du représentant de la SOCODEVI.

Ce site comprendrait entre autres les infrastructures suivantes :

- Des bâtiments en briques en terres comprimées et stabilisées ;
- Une ombrière en ossature métallique ;
- Un système d'irrigation pour l'arrosage ;
- Un forage de 5 m³ de stockage et à énergie solaire ;
- Une clôture en fer babilé ou avec du grillage rigide.

ANJK



Il a rappelé l'importance de cette rencontre qui s'inscrit dans le processus de l'évaluation environnementale du site avant le début des travaux. Il a aussi rappelé que l'évaluation des impacts négatifs possibles sur les milieux biophysique et humain ainsi que l'identification des mesures d'atténuation ou de compensation de ces impacts ont été déjà réalisés. Et que cette séance donne l'occasion de sensibiliser les populations sur ces impacts potentiels et de recueillir leurs préoccupations sur ces aspects.

Concernant les impacts négatifs probables, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que le projet nécessiterait la mise à nu du sol sur toute la superficie du site.

Quant aux impacts positifs potentiels, la personne représentante de la SOCODEVI a présenté aux populations les avantages suivants :

- Opportunités d'emplois permanents et temporaires pour les jeunes et groupements de femmes du village ;
- Disponibilité du matériel végétal à moindre coût et répondant aux besoins des producteurs et productrices pour l'agroforesterie ;
- Disponibilité d'eau potable qui améliore la qualité de vie des populations proches du site de production ;
- Réduction des travaux ménagers des femmes et des jeunes filles proches du site ;
- Une attitude de coopération et d'esprit communautaire se renforcera de cette initiative.

Après cette présentation, des échanges ont eu lieu entre la délégation et les populations présentes. De ces échanges, nous retenons que le cas de la tombe située dans les environs du site et l'implication de la main d'œuvre locale demeurent les majeures inquiétudes de la population.

En réponse à cette préoccupation, le directeur de la SOCOPDAL a tenu à signaler que ladite tombe est largement en dehors du site choisi pour les constructions et qu'il n'y aurait aucune profanation. Pour ce qui est de l'implication de la main d'œuvre locale dans la réalisation des travaux de construction, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que toutes les dispositions seront prises avec les entreprises prestataires pour impliquer les populations dans les différents travaux.

En conclusion, les représentants de la population ont donné leur avis favorable pour la mise en œuvre de ce projet qui pour eux contribuera à la diversification des cultures avec l'introduction des espèces fruitières dans les parcelles cacaoyères et autres.

À la suite des différents échanges et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le chef central du village a levé la séance.

Pour SOCODEVI

Bourahima Ouattara,
Spécialiste en agriculture
intelligente face au climat

Pour la coopérative SOCOPDAL

SOCOPDAL
Société coopérative des Producteurs
pour la Durabilité Agricole de Lakota
DIRECTEUR
TEL: 07 08 96 36 36 / 07 07 10
113 Lakota, 2022, 1133, 2022, 1133, 2022, 1133, 2022

Adou N'goran J-c, Directeur

Pour la population

Bagoua Goba Ignace, Chef
central Akabreboua

Annexe 6 : Liste de présence de la consultation publique à Lakota



PROJET: Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC) Côte d'Ivoire

Objet: Consultation publique - projet de mise à place d'un site de production des plants d'arbres d'ombrage et autres.

LISTE DE PRESENCE

DATE: 22/05/2024 LIEU: AKABRE BOUA

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Structure	Sexe (M / F)	Contact	Email	Emargement
1	BAGOUA GOSLA IGUACÉ	CHEF DE VILLAGES	M	0152721932		[Signature]
2	GHADI DAHÉ SALOMON	CHEF DE VILLAGES	M	0140156214		[Signature]
3	NGUESSAN LOBO KAYIM	CHEF DE VILLAGES	M	0535494287		[Signature]
4	GNATHOKE GNAGBO NATHANIEL	CHATELAIN	M	0748826759		[Signature]
5	ZIRIHA BENOÏT	Propriétaire	M	0102462681		[Signature]
6	ZIRIGAH K. BENJAMIN	Propriétaire Terrien	M	0777342825		[Signature]
7	OUREGO Goli Benjamin	agriculteur	M	0141955492		[Signature]

8	BAGOUA RODOLPHE	Président des Jeunes	M	0170206765		[Signature]
9	BAGOUA KONSTAN	Vice Président	M	0153403022		[Signature]
10	BAGOU Goli MARTINAS	Visiteur	M	0103492164		[Signature]
11	OBITE LOTORE JACQUES	Visiteur	M	0504155247		[Signature]
12	ABOU NGORAN JC	DR	M	0709095709	jeanboudo.rogan@gmail.com	[Signature]
13	KOFFI ABROUA LICIE	Représentante	F	0743854702	KanLoui089@gmail.com	[Signature]
14	ADOUVA Trigali Mevrin	A.A.G	M	0707312246	romee.mevrin@gmail.com	[Signature]
15	WODJI JORELLE SALOME	A.A.G	M	0707582611	jelok@me.com	[Signature]

Annexe 7 : Rapport de la consultation publique à Gnipi 2

PROJET DE MISE EN PLACE D'UN SITE DE PRODUCTION DE PLANTS D'ARBRES À DES FINS D'OMBRAGE ET AUTRES DANS LA REGION DE LA NAWA

Procès-verbal de la consultation publique de Gnipi 2

L'an deux mille vingt-quatre et le samedi 18 mai de 9h 30 min à 10h 45 min, s'est tenue à Gnipi 2 une réunion à la place publique du village relative au projet de mise en place de pépinière d'arbres.

Ont pris part à cette rencontre :

Mr Blé Soua Klah Remy, Chef du village de Gnipi 2 ;

Mr Koué Kevin, Sous-chef de Gnipi 2 ;

Mr Koué Richmond, président des jeunes ;

Mme Ahipo Alice, Présidente des femmes ;

Mr Bourahima Ouattara, Spécialiste en agriculture intelligente face au climat à SOCODEVI ;

Mr N'guessan Koffi Arnaud, Secrétaire général de la coopérative SCOSACI ;

L'ordre du jour était le suivant :

- Présentation du projet de mise en place de pépinières ;
- Présentation de la mission d'évaluation d'impact environnemental et social ;
- Présentation des éventuels impacts du projet sur l'environnement naturel et humain, ainsi que les mesures d'atténuation ou de compensation ;
- Recueil des préoccupations du public.

D'entrée, Monsieur le Chef du village de Gnipi 2 a souhaité la bienvenue à la délégation et aux populations qui n'ont ménagé aucun effort pour répondre à cette invitation. Et a par la suite présenté les différentes autorités villageoises présentes avant de laisser la parole à Mr N'guessan Koffi Arnaud représentant la coopérative SCOSACI présenter les membres de la délégation venue de Daloa et de San-Pedro.

Après l'étape des civilités, le Secrétaire Général de la coopérative a indiqué aux populations qu'il s'agit d'un projet de mise en place d'un site de production de plants d'arbres pour des fins d'ombrage ou autres sur un site de 0,5 ha à Gnipi 2. Ce site comprendrait entre autres les infrastructures suivantes :

- Des bâtiments en briques en terres comprimées et stabilisées ;
- Une ombrière en ossature métallique ;
- Un système d'irrigation pour l'arrosage ;
- Un forage de 5 m³ de stockage et à énergie solaire ;
- Une clôture en fer babelé ou avec du grillage rigide.

Après son intervention, la parole a été passée au représentant de la SOCODEVI qui a rappelé l'importance de cette rencontre qui s'inscrit dans le processus d'évaluation environnementale du site avant le début des travaux. Il a aussi indiqué que l'évaluation des impacts possibles sur les milieux biophysique et humain ainsi que l'identification des

KL

1

mesures d'atténuation ou de compensation des impacts négatifs ont été déjà réalisés. Et que cette séance donne l'occasion de sensibiliser les populations sur ces impacts potentiels et de recueillir leurs préoccupations sur ces aspects.

Concernant les impacts négatifs probables, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que le projet nécessiterait la mise à nu du sol sur toute la superficie du site.

Quant aux impacts positifs potentiels, la personne représentante de la SOCODEVI a présenté aux populations les avantages suivants :

- Opportunités d'emplois permanents et temporaires pour les jeunes et groupements de femmes du village ;
- Disponibilité du matériel végétal à moindre coût et répondant aux besoins des producteurs et productrices pour l'agroforesterie ;
- Disponibilité d'eau potable qui améliore la qualité de vie des populations proches du site de production ;
- Réduction des travaux ménagers des femmes et des jeunes filles proches du site ;
- Une attitude de coopération et d'esprit communautaire se renforcera de cette initiative.

Après cette présentation, des échanges ont eu lieu entre la délégation et les populations présentes. De ces échanges, il ressort les préoccupations et recommandations suivantes :

- L'effet négatif des produits de traitement des pépinières pendant la phase opérationnelle ;
- L'implication des femmes et des jeunes du village dans la mise en œuvre du projet ;

Pour ces deux préoccupations exprimées par les populations, le représentant de la SOCODEVI a indiqué que toutes les dispositions seront prises avec les entreprises prestataires pour impliquer les populations dans les différents travaux de constructions et aussi qu'il ne sera utilisé que des produits à faible toxicité sur notre santé, c'est-à-dire des produits biologiques.

Le chef du village quant à lui a recommandé à la coopérative de procéder à une libation sur le site avant d'entamer les travaux de constructions.

En conclusion, les populations ont été largement informées de la réalisation du projet, aucun cas d'opposition n'a été relevé.

À la suite des différents échanges et l'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le chef du village a levé la séance.

Pour SOCODEVI



Bourahima Ouattara,
Spécialiste en agriculture
intelligente face au climat

Pour la coopérative SCOSACI



N'guessan K. Arnaud,
Secrétaire Général

Pour la population



Soua Klah Remy, Chef de
village Gnipi 2

Annexe 8 : Liste de présence de la consultation publique à Gnipi 2



PROJET: Initiative Femmes et Communautés Cacaoyères (IFCC) Côte d'Ivoire

Objet: Consultation publique pour le projet de mise en place de pépinières.

LISTE DE PRESENCE

DATE: 18/05/2024 LIEU: Gnipi 2

N°	Nom et Prénoms	Fonction / Structure	Sexe (M / F)	Contact	Email	Emargement
01	Soussi Klob Kemy	chef de village	M	0506458405		[Signature]
02	Koué Kevin	Sous chef	M	0747702272	Rougeantoucou@gmail.com	[Signature]
03	LOBA Marius	Notable	M	0536740867		[Signature]
04	Alpho P. Jacques	Notable	F	054679524		[Signature]
05	Koué Richmonde	PRÉSIDENT SEINE	M	0585577177		[Signature]
06	MAPOH Michel	VICE PRIS.	M	0545285031		[Signature]
07	ANAN Michel		M	0749333083		[Signature]

08	SOUH ISO	jeune	M	0574160537		[Signature]
09	NIAPA SAIBA	jeune	M	0150590263		[Signature]
10	MATIH DRISA	RIVERIN	M	0504064748		[Signature]
11	KITE OUSMPUE	RIVERIN	M	0749165858		[Signature]
12	Quedrago ISRAHIM	jeune	M	0140387202		[Signature]
13	OUMAR TAO	jeune	M	0707654351		[Signature]
14	Koué Nicaise	jeune	M	0713863036		[Signature]
15	NABO OLIVIER	jeune	M	0544266877		[Signature]
16	SAVI ARSENE	jeune	F	0789330311		[Signature]
17	Alpho Alain	jeune	M	094955951		[Signature]
18	Koué ARSENE	jeune	M	0769488230		[Signature]
19	Alpho Charles Copied Jacques	jeune	M	057473308		[Signature]

Annexe 9: Fiche de suivi des mesures d'atténuation pour la construction de la pépinière

**Fiche de suivi environnemental –
Installation / construction de pépinières**

Fréquence d'utilisation suggérée : Au moins trois fois pendant la période des travaux

Site (localité, région, pays) : _____

Coopérative partenaire : _____

Date du suivi : _____

Personnes réalisant le suivi (noms, rôles) : _____

Mesures d'atténuation / Bonnes pratiques	Mesure / pratique mise en œuvre?		Mesure / pratique efficace?		Rôles et responsabilités	Explications / observations	Budget
	Oui	Non	Oui	Non			
Installation / construction qui respecte le design défini et les normes applicables					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Maintien d'une zone tampon de végétation dans le cas d'un cours d'eau à proximité					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		Inclus dans le coût des ressources humaines
Durée limitée pendant laquelle le sol est mis à nu					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Terrassement permettant de stabiliser les sols					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Minimisation des déchets de construction et promotion de la réutilisation / recyclage lorsque possible					Responsable QHSE de l'entreprise prestataire		Inclus dans la prestation
Contrôle de l'accès au site (accès limité) pendant les travaux pour éviter les risques de santé et accidents					Chef chantier de l'entreprise prestataire		Inclus dans la prestation
Forage réalisé par des spécialistes avec les précautions requises pour éviter la contamination					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance



Mesures d'atténuation / Bonnes pratiques	Mesure / pratique mise en œuvre?		Mesure / pratique efficace?		Rôles et responsabilités	Explications / observations	Budget
	Oui	Non	Oui	Non			
Système à énergie solaire du forage installé et fonctionnel					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Forage construit avec des dispositifs pour éviter l'entrée de substances indésirables ou contaminantes					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Fosse septique conforme connecté aux sanitaires pour le personnel					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Absence d'accidents grâce à un personnel bien équipé et bien formé pour leurs tâches					Responsable QHSE de l'entreprise prestataire		Inclus dans la prestation
Site clôturé (et puits existant clôturé le cas échéant)					Consultant en génie civil		Inclus dans le contrat de consultance
Absence de plaintes de la part du voisinage ou des autorités					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		Inclus dans le coût des ressources humaines
<p><i>Svp répondre aux questions suivantes : A-t-on constaté des effets cumulatifs négatifs importants, en combinaison avec d'autres activités dans la région? A-t-on constaté d'autres effets négatifs imprévus? Lesquels? Qu'a-t-on fait pour les aborder convenablement?</i></p>							

UNCLASSIFIED | NON

CLASSIFIÉ

Annexe 10: Fiche de suivi des mesures d'atténuations pour la phase d'opération de la pépinière



**Fiche de suivi environnemental –
Opérations de pépinières**

Fréquence d'utilisation suggérée : Au moins deux fois, soit au début des opérations et à mi-chemin de la période de production (à chaque année)

Site (localité, région, pays) : _____

Coopérative partenaire : _____

Date du suivi : _____

Personne réalisant le suivi (nom, rôle) : _____

Mesures d'atténuation / Bonnes pratiques	Mesure / pratique mise en œuvre?		Mesure / pratique efficace?		Rôles et responsabilités	Explications / observations	Budget
	Oui	Non	Oui	Non			
Maintien d'une zone tampon de végétation dans le cas d'un cours d'eau à proximité					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		Inclus dans le coût des ressources humaines du projet
Système à énergie solaire du forage fonctionnel					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Système d'irrigation et pratiques d'irrigation permettant un usage rationnel et efficient de l'eau, sans gaspillage					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Évaluation de la disponibilité de l'eau tout au long des mois de fonctionnement de la pépinière, surtout en saison plus sèche (pour éviter de nuire à d'autres usagers et usagères s'approvisionnant éventuellement à la même source d'eau)					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Eau du forage dont la disponibilité est adéquate et régulière					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		

UNCLASSIFIED | NON
 CLASSIFIÉ



Mesures d'atténuation / Bonnes pratiques	Mesure / pratique mise en œuvre?		Mesure / pratique efficace?		Rôles et responsabilités	Explications / observations	Budget
	Oui	Non	Oui	Non			
Absence d'entrées de substances indésirables ou contaminantes dans le forage					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		Inclus dans le coût des ressources humaines du projet
Eau du forage dont la qualité ne se détériore pas au fil du temps					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Usage seulement de biopesticides homologués, selon un usage rationnel et sécuritaire					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Usage sécuritaire de fertilisants organiques					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Gestion et stockage sécuritaire des fertilisants organiques et biopesticides					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Fosse septique conforme efficace pour recueillir les déchets des sanitaires du personnel					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Fosse septique vidée selon les besoins, sans déversement ou débordement					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		
Entretien et vérifications de façon régulière des infrastructures de la pépinière, y compris du forage et du système d'irrigation					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		



Mesures d'atténuation / Bonnes pratiques	Mesure / pratique mise en œuvre?		Mesure / pratique efficace?		Rôles et responsabilités	Explications / observations	Budget
	Oui	Non	Oui	Non			
Accès et usage par les travailleurs et travailleuses des équipements et du matériel nécessaires à la réalisation de leurs tâches, y compris les équipements de protection individuelle si requis					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat	.	Inclus dans le coût des ressources humaines du projet
Formation des travailleurs et travailleuses de la pépinière et des membres des comités impliqués dans la gestion et les opérations de la pépinière sur : - la saine gestion de l'eau (usage rationnel et prévention de la contamination), - la saine gestion des intrants, - les questions liées au forage et l'énergie solaire, - la prévention des accidents, - les considérations de santé et sécurité					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat Entreprises prestataires		Inclus dans le coût des ressources humaines du projet Inclus dans la prestation
Absence d'accidents chez le personnel, les personnes en visite et le voisinage					Comité de gestion de la pépinière		Néant
Site clôturé (et puits existant clôturé le cas échéant)					Spécialiste en agriculture intelligente face au climat		Inclus dans le coût des ressources humaines du projet
Absence de plaintes de la part du voisinage ou des autorités					Comité de gestion de la pépinière		Néant
Svp répondre aux questions suivantes : A-t-on constaté des effets cumulatifs négatifs importants, en combinaison avec d'autres activités dans la région? A-t-on constaté d'autres effets négatifs imprévus? Lesquels? Qu'a-t-on fait pour les aborder convenablement?							

UNCLASSIFIED | NON
CLASSIFIÉ

Annexe 11: Coordonnées géographiques des sites

Site Agboville

- N 06° 05 .878'
- O 004° 27 .151'

Site Lakota

- N 05° 52 .995'
- O 005° 40 .949'

Site Daloa

- N 06° 50 .595'
- O 006° 36 .043'

Site de Méagui

- N 05°40 .640'
- O 006°38 .530'